

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2123 8 octobre 2010

SOMMAIRE

Achab Holding S.A	Perenissimo Consulting S.A101858	
Algeco Finance 2L sp. z o.o. Oddzial w Luk-	Proinv International S.A Luxembourg	
semburgu101869		
Algos101900	Realm Holding S.A101902	
Alpha II VC SICAR S.A	Rothesay	
Bellomonte S.à r.l101883	Saint Michel Immobilière S.A101882	
Beppe S.à r.l101882	Sapeco International S.A101903	
British Vita Group S.à.r.l101883	SAP Luxembourg Succursale de NV SAP	
British Vita (Lux II) S.à.r.l101882	Belgium SA101901	
Build Participations SCA101885	Sky Real Estate S.A	
Cipafin S.A	Solum Parc Rischard S.A101903	
DE2L Industrie S.à r.l101894	Swiss Re Funds (Lux) I	
Delebois & O'Donnell S.à.r.l101885	TaxiRent S.A	
Direct Marketing Services S.A101902	TE Finance S.à r.l	
Encore Enterprises S.A	Telenet Luxembourg Finance Center S.A.	
Entreprise de Location Jacques Streff 101896		
Entreprise de Montage Jacques Streff 101862	Valianna S.A	
Helma Lux S.A101897	Valore 4 S.A	
ICG European Fund 2006, N°2 S.A 101881	Valore 5 S.A	
ICG European Fund 2006 S.A	Valore 5 S.A	
Immobilière Beaumont S.A101880	Valore 6 S.A	
ITXC IP Holdings101896	Valore 6 S.A	
Jirehouse Luxembourg S.A101897	Vita Services S.A101904	
Lowainvest S.à.r.l	Vitus S.A	
Management Co-operative Company S.à	VWR International Europe S.àr.l 101869	
r.l	VWR International North America S.àr.l.	
Marienberg S.A	101869	
M.M. Warburg-LuxInvest S.A101900	Water Cutting Luxembourg101881	
M-Tech s.à r.l	Winch Energy Holdings S.à r.l101903	
O'Donnell Invest S.à.r.l	Woodford S.à r.l	
Pan African Investment Holdings101902	World Art Net Group S.A	
Parbat Finance S.A	Yanaon101881	



Valore 4 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte. R.C.S. Luxembourg B 127.296.

Extrait du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale tenue le 23 juillet 2010

Résolution

Le mandat du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de renouveler de Ernst & Young S.A. jusqu'à l'assemblée qui se tiendra en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010115454/14.

(100131161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2010.

Perenissimo Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 117, avenue Gaston Diderich. R.C.S. Luxembourg B 155.068.

STATUTS

L'an deux mille dix, le dix-huit août.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg,

ONT COMPARU:

- 1) Monsieur Patrick THUILLIER, employé privé, né 24 mars 1976 à Sainte-Catherine (France), demeurant 103, rue de l'Ancienne Place, B-7784 Bas Warneton;
- 2) Monsieur Bernard THUILLIER, employé privé, né le 27 juillet 1950 à Tangry (France), demeurant 41, rue du Nouveau Monde, B-7780 Comines;

ici représentés par Monsieur Sébastien THIBAL, employé privé, demeurant

professionnellement à 117, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg,

en vertu de deux procurations sous seing privé données en date du 19 juillet 2010 Lesquelles procurations, signées «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer:

Titre I er - Objet - Raison sociale

- **Art. 1** er . Il est formé par les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme de droit luxembourgeois qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.
 - Art. 2. La Société a pour objet toutes activités se rapportant à la profession de promoteur immobilier, agent immobilier.

La Société a encore pour objet l'assistance et la maîtrise d'ouvrage, l'achat, la vente, la réalisation, la location, la mise en valeur et la gestion d'immeubles bâtis et non-bâtis et toutes opérations connexes.

La Société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés tant au Luxembourg qu'à l'étranger ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

La Société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public.

Elle pourra réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

La Société pourra emprunter ou prêter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales ou physiques.

D'une façon générale, la société peut prendre directement ou indirectement des participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 3. La société anonyme prend la dénomination de «PERENISSIMO CONSULTING S.A.».



Art. 4. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.

Lorsque des évènements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feraient obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seraient imminents, il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger par simple décision du Conseil d'administration et ce jusqu'à disparition desdits évènements. La société peut ouvrir des agences ou des succursales dans toutes les autres localités du pays et à l'étranger.

Art. 5. La société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II - Capital social - Actions

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000,- EUR), représenté par CENT (100) actions chacune d'une valeur nominale de TROIS CENT DIX EUROS (310,- EUR).

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé de la société est fixé à TROIS CENT DIX MILLE EUROS (310.000,- EUR), représenté par MILLE (1.000) actions, chacune d'une valeur nominale de TROIS CENT DIX EUROS (310,- EUR).

Le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans, à partir de la publication de l'acte de constitution au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il est déterminé par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est autorisé à limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires actuels.

Le conseil peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital. Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation de capital souscrit, il fera adapter les statuts à la modification intervenue en même temps.

Les actions de la société peuvent être créées, aux choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 7. Les actions sont librement cessibles entre actionnaires. En cas de décès de l'un des actionnaires constituant, l'actionnaire restant possède un droit préférentiel pour le rachat des actions détenues par l'actionnaire décédé et ce pendant un délai de six (6) mois à compter de la date de décès.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-actionnaires que moyennant l'accord unanime de tous les actionnaires.

En cas de cession à un non-actionnaire, les actionnaires restant ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-actionnaire. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des actions est calculée en fonction des deux derniers bilans approuvés qui serviront de base pour la détermination de la valeur des actions à céder.

Titre III - Administration - Surveillance

Art. 8. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, s'il est constaté lors d'une assemblée des actionnaires que la Société n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un administrateur jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire. L'administrateur unique, le cas échéant, disposera de l'ensemble des prérogatives dévolues au conseil d'administration par la Loi et par les présents statuts. Lorsque, dans les présents statuts, il est fait référence au conseil d'administration, il y a lieu d'entendre "administrateur unique" ou "conseil d'administration", selon le cas

Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale annuelle pour une durée qui ne peut dépasser six ans. Ils sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

En cas de vacance du poste d'un administrateur nommé par l'assemblée générale pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires.

Art. 9. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, il sera remplacé par l'administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Toute décision du conseil d'administration est prise à la majorité simple. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.



Les administrateurs peuvent émettre leur vote par voie circulaire.

Ils peuvent émettre leur vote par lettre, télécopieur, télégramme ou message électronique, les trois derniers étant à confirmer par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration sont signés par tous les membres présents aux séances. Des extraits seront certifiés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ ou agents, actionnaires ou non actionnaires.

- Art. 11. La société se trouve valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances et pour toutes opérations par la signature de l'administrateur unique sinon de l'administrateur-délégué ou la signature conjointe de deux administrateurs.
- Art. 12. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou de la personne déléguée par le conseil. Art. 13. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Titre IV - Assemblée générale

Art. 14. L'Assemblée Générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la société.

L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier lundi du mois de mai à quinze heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

- **Art. 15.** Pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.
 - Art. 16. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Chaque fois que les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour soumis aux délibérations, l'Assemblée Générale peut avoir lieu sans convocations préalables.

Tout actionnaire aura le droit de vote en personne ou par mandataire, actionnaire ou non. Chaque action donne droit à une voix.

Titre V - Année sociale - Répartition des bénéfices

- Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.
- **Art. 18.** Le bénéfice net est affecté à concurrence de cinq pour cent au moins à la formation ou à l'alimentation du fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteint dix pour cent du capital nominal.
- Art. 19. L'Assemblée Générale décide souverainement de l'affectation du solde et de la distribution éventuelle de dividendes.
- **Art. 20.** Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Dispositions transitoires

- 1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2010.
- 2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2011.

Toutes les actions ont été souscrites comme suit:

Souscription

Monsieur Patrick THUILLIER,	50 actions
Monsieur Bernard THUILLIER,	50 actions
Total:	100 actions



Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraire à concurrence de la totalité de sorte que la somme de TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au Notaire soussigné.

Déclaration - Évaluation - Frais

Le Notaire soussigné déclare avoir vérifié les conditions prévues par l'article vingt-six (26) de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement et en constate expressément l'accomplissement.

Le montant, au moins approximatif, des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué approximativement à la somme de mille cent euros (1.100.-EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt les actionnaires ont pris les résolutions suivantes:

- 1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires aux comptes à un (1).
- 2. Les personnes suivantes ont été nommées administrateurs de la société:
- Monsieur Patrick THUILLIER, employé privé, né le 24 mars 1976 à Sainte-Catherine (France), demeurant à 103, rue de l'Ancienne Place B-7784 Bas Warneton (Belgique).
- Madame Elisabeth FLEURY, femme au foyer, née le 21 janvier 1949 à Labroye (France), demeurant à 41, rue du Nouveau Monde B-7780 Comines.
- Monsieur Bernard THUILLIER, né le 27 juillet 1950 à Tangry (France) demeurant 41, rue du Nouveau Monde B-7780 Comines.
 - 3. Est nommé administrateur-délégué:

Monsieur Patrick THUILLIER, lequel pourra engager la société par sa seule signature, dans le cadre de la gestion journalière dans son sens le plus large.

- 4. A été appelé aux fonctions de commissaire:
- La Société EURA AUDIT Luxembourg S.A., dont le siège social est situé au 117, avenue Gaston Diderich L-1420 Luxembourg et immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B44227
 - 5. Le siège de la société est établi à L-1420 Luxembourg, 117, avenue Gaston Diderich.
- 6. Les mandats des administrateurs, de l'administrateur délégué et du commissaire aux comptes expireront à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice 2015.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du Notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: S.THIBAL, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 août 2010. Relation: LAC/2010/36804. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Conny SCHUMACHER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 23 août 2010.

Référence de publication: 2010115391/185.

(100130662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2010.

Proinv International S.A. - Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 137.046.

DISSOLUTION

L'an deux mille dix, le dix-sept août.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La société «Fidiconsulting S.A.» ayant son siège social à 1, Viale S. Franscini, CH-6901 Lugano, inscrite auprès du Registro di commercio – Ticinosous sous le numéro CH-514.3.013.414.2,

(la "Mandante")

ici représentée par Monsieur Roger CAURLA, maître en droit, demeurant à Mondercange,

(le "Mandataire")

en vertu d'une procuration sous seing privé qui lui a été délivrée le 30 juillet 2010,



laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise à la formalité de l'enregistrement.

La Mandante, représentée comme ci-avant, a déclaré et a requis le notaire d'acter ce qui suit:

- I. Proinv International S.A.-Luxembourg (la "Société"), ayant son siège social à L-1413 Luxembourg, 3, Place Dargent, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Section B sous le numéro 137.046 a été constituée suivant acte reçu par Maître Paul DECKER, notaire alors de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 25 février 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 897 du 11 avril 2008.
- II. Le capital social émis de la Société est actuellement de trente-et-un mille euros (31.000,- EUR) représenté par six cent vingt actions (620) d'une valeur nominale de cinquante euros (50,- EUR) chacune, entièrement libérées;
 - III. La Mandante déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;
- IV. La Mandante est devenue propriétaire de l'ensemble des actions de la Société et, en tant qu'actionnaire unique, déclare expressément procéder à la dissolution de la Société;
- V. La Mandante s'engage à reprendre l'ensemble des dettes et obligations existantes de la Société et en recevra tous les actifs après la dissolution.
- VI. Décharge pleine et entière est accordée par la Mandante aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour;
 - VII. Le mandant s'engage à annuler les actions au porteur.
- VIII. Les livres et comptes de la Société seront conservés pendant cinq ans dans les bureaux de la Companies & Trusts Promotion S.A. situés à L-1413 Luxembourg, 3, Place Dargent.

Toutefois, aucune confusion de patrimoine entre la société dissoute et l'avoir social de ou remboursement à, l'actionnaire unique ne pourra se faire avant le délai de trente jours (article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales) à compter de la publication et sous réserve qu'aucun créancier de la Société présentement dissoute et liquidée n'aura exigé la constitution de sûretés.

Evaluation.

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués à 950.- EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus par le notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, état et demeure, les

membres du bureau ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: R.CAURLA, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 août 2010. Relation: LAC/2010/36613. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Conny SCHUMACHER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 23 août 2010.

Référence de publication: 2010115396/52.

(100130664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2010.

Entreprise de Montage Jacques Streff, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4501 Differdange, Zone d'Activité Gadderscheier.

R.C.S. Luxembourg B 62.511.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IF
EXPERTS COMPTABLES
B.P. 1832 L-1018 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2010115500/13.

(100130092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2010.



TE Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 200.420,00.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl. R.C.S. Luxembourg B 149.868.

In the year two thousand ten, the twenty-second day of April,

Before Me Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of TE Finance S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 149.868 (the Company). The Company has been incorporated on December 4, 2009 pursuant to a deed of Me Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on January 6, 2010 under number 28. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time pursuant to a deed of Me Joseph Elvinger dated December 16, 2009 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on March 5, 2010 under number 485.

There appeared:

1. TE Holding S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of twenty-five thousand United States Dollars (USD 25,000) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 149.867,

hereby represented by Laetitia Vauchez, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal; and

2. TLM Finance Corp., a private corporation incorporated under the laws of Alberta, Canada, having its registered office at Suite 2000, 888 – 3 rd Street S.W., Calgary AB T2P 5C5, Canada with company number 2015027408,

hereby represented by Laetitia Vauchez, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

TE Holding S.à r.l. and TLM Finance Corp. are the current shareholders of the Company and will be hereinafter referred to as the Shareholders.

Said proxies, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the Shareholders and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Shareholders have requested the undersigned notary to record the following:

- I. That one thousand (1,000) ordinary shares of the Company, having a par value of twenty United States Dollars (USD 20.-) each and nine thousand (9,000) preferred equity share certificates having a par value of twenty United States Dollars (USD 20.-) each, representing one hundred percent (100%) of the share capital of the Company, are duly represented at this meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced;
 - II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:
 - 1. Waiver of the convening notices.
- 2. Increase of the share capital of the Company by an amount of four hundred and twenty United States Dollars (USD 420.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of two hundred thousand United States Dollars (USD 200,000.-), represented by one thousand (1,000) ordinary shares (the Ordinary Shares) of the Company, having a par value of twenty United States Dollars (USD 20.-) each and nine thousand (9,000) preferred equity share certificates (the PESCs) having a par value of twenty United States Dollars (USD 20.-) each, to two hundred thousand four hundred and twenty United States Dollars (USD 200,420.-), by way of the issuance of (i) one (1) PESC, having a par value of twenty United States Dollars (USD 20.-) and having the same rights as the existing PESCs and (ii) twenty (20) Ordinary Shares, having a par value of twenty United States Dollars (USD 20.-) each and having the same rights as the existing Ordinary Shares.
 - 3. Subscription to and payment of the share capital increase specified in item
 - 2. above.
 - 4. Subsequent amendment to articles 5.1, 5.2 and 5.3 of the articles of association of the Company.
- 5. Amendment to the shareholders' register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any director of the Company, each individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued PESC and Ordinary Shares in the relevant register of the Company.
 - 6. Miscellaneous.
 - III. That the Shareholders have taken the following resolutions unanimously:

101864



First resolution

The Shareholders resolve to increase the share capital of the Company by an amount of four hundred and twenty United States Dollars (USD 420.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of two hundred thousand United States Dollars (USD 200,000.-), represented by one thousand (1,000) Ordinary Shares, having a par value of twenty United States Dollars (USD 20.-) each and nine thousand (9,000) PESCs having a par value of twenty United States Dollars (USD 20.-) each, to two hundred thousand four hundred and twenty United States Dollars (USD 200,420.-), by way of the issuance of one (1) PESC, having a par value of twenty United States Dollars (USD 20.-) and having the same rights as the existing PESCs and (ii) twenty (20) Ordinary Shares, having a par value of twenty United States Dollars (USD 20.-) each and having the same rights as the existing Ordinary Shares.

Second resolution

The Shareholders resolve to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

Intervention - Subscription - Payment

TE Holding S.à r.l., prenamed and represented as stated above, declares that it does not wish to exercise its preferential subscription right regarding the newly issued PESC.

TLM Finance Corp., prenamed and represented as stated above, declares to subscribe to one (1) PESC, having a par value of twenty United States Dollars (USD 20.-) and to fully pay up such PESC by a contribution in kind consisting of a receivable in an amount of four hundred sixty five million United States Dollars (USD 465,000,000.-) that it holds against the Company (the Receivable). The contribution in kind of the Receivable from TLM Finance Corp. to the Company is to be allocated as follows:

- (i) twenty United States Dollars (USD 20.-) to be allocated to the share capital account of the Company; and
- (ii) four hundred and sixty-four million nine hundred and ninety-nine thousand nine hundred and eighty United States Dollars (USD 464,999,980.-) to be allocated to the PESCs Share Premium Reserve Account (as defined in the Articles).

The valuation of the contribution in kind of the Receivable is evidenced by inter alia, (i) the interim accounts of TLM Finance Corp. dated as of April 22, 2010 and signed for approval by the management of TLM Finance Corp. and (ii) a certificate issued on the date hereof by the management of TLM Finance Corp. acknowledged and approved by the management of the Company. It results from such certificate that, as of the date of such certificate:

- the attached interim accounts of TLM Finance Corp. dated as of April 22, 2010 (the Interim Accounts) show a receivable in an amount of four hundred sixty five million United States Dollars (USD 465,000,000.-), payable by the Company to TLM Finance Corp.;
- TLM Finance Corp. is the owner of the Receivable, is solely entitled to the Receivable and possesses the power to dispose of the Receivable;
- the Receivable is certain and will be due and payable on its due date or at the election of TLM Finance Corp. without deduction (certaine, liquide et exigible);
- based on generally accepted accountancy principles the aggregate nominal and fair market value of the Receivable contributed to the Company per the attached Interim Accounts is of at least four hundred sixty five million United States Dollars (USD 465,000,000.-), and since the Interim Accounts no material changes have occurred which would have depreciated the contribution made to the Company;
- the Receivable contributed to the Company is freely transferable by TLM Finance Corp. to the Company and is not subject to any restrictions or encumbered with any pledge or lien limiting its transferability or reducing its value; and
- all formalities to transfer the legal ownership of the Receivable contributed to the Company have been or will be accomplished by TLM Finance Corp. and upon the contribution of the Receivable by TLM Finance Corp. to the Company, the Company will become the full owner of the Receivable and the Receivable will be extinguished by way of confusion (extinction par confusion) for the purposes of article 1300 of the Luxembourg civil code and this extinguishment will occur simultaneously with and in consideration of the issuance by the Company of one (1) PESC in the name of TLM Finance Corp.

Such certificate and a copy of the Interim Accounts, after signature ne varietur by the proxyholder of the Shareholders and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

TLM Finance Corp. prenamed and represented as stated above, declares that it does not wish to exercise its preferential subscription rights regarding the newly issued Ordinary Shares.

TE Holding S.à r.l., prenamed and represented as stated above, declares to subscribe to twenty (20) Ordinary Shares, having a par value of twenty United States Dollars (USD 20.-) each and to fully pay up such Ordinary Shares by a contribution in cash amounting to four hundred United States Dollars (USD 400.-) which is evidenced to the notary by a blocking certificate and which shall be allocated for an amount of four hundred United States Dollars (USD 400.-) to the share capital account of the Company.



Third resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the Shareholders resolve to amend articles 5.1, 5.2 and 5.3 of the Articles which shall henceforth read as follows:

- " **5.1.** The Company's corporate capital is represented by one thousand twenty (1,020) ordinary shares in registered form with a par value of twenty United States Dollars (USD 20.-) each (the Ordinary Shares), all subscribed and fully paid-up. The holder(s) of Ordinary Shares are hereinafter individually referred to as an Ordinary Shareholder and collectively as the Ordinary Shareholders.
- **5.2.** The Company's corporate capital is also represented by nine thousand and one (9,001) preferred equity share certificates with a par value of twenty United States Dollars (USD 20.-) each (the PESCs and together with the Ordinary Shares, the Shares), which are redeemable in accordance with these Articles. The holder(s) of PESCs are hereinafter individually referred to as a PESC Shareholder and collectively as the PESC Shareholders. The Ordinary Shareholder(s) and the PESC Shareholder(s) are hereinafter collectively referred to as the Shareholders.
- **5.3.** The entire corporate capital thus amounts to two hundred thousand four hundred and twenty United States Dollars (USD 200,420.-)."

Fourth resolution

The Shareholders resolve to amend the shareholders' register of the Company in order to reflect the above changes and empower and authorize any director of the Company, each individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued PESC and Ordinary Shares and above changes in the relevant register of the Company.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately seven thousand Euros (EUR 7,000.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-deuxième jour du mois d'avril,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de TE Finance S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B149.868 (la Société). La Société a été constituée le 4 décembre 2009 par un acte du Me Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 6 janvier 2010 sous le numéro 28. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte reçu par Me Joseph Elvinger le 16 décembre 2009 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 5 mars 2010 sous le numéro 485.

Ont comparu:

1. TE Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée avec siège social au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de vingt-cinq mille dollars américains (USD 25.000) et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149.867,

ici représenté par Laetitia Vauchez, avocate, de résidence professionnelle à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé; et

2. TLM Finance Corp., une société à responsabilité limitée, constituée sous les lois de Alberta, Canada, ayant son siège social à Suite 2000, 888 – 3 rd Street S.W., Calgary AB T2P 5C5, Canada avec numéro de société 2015027408,

ici représenté par Laetitia Vauchez, avocate, de résidence professionnelle à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

TE Holding S.à r.l. et TLM Finance Corp. sont les associés actuels de la Société et seront référencées ci-après comme les Associés.

Les dites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire agissant pour le compte des Associés et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Les Associés ont prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que mille (1000) parts sociales ordinaires de la Société, ayant une valeur nominale de vingt dollars américains (USD 20,-) chacune et neuf mille (9000) certificats de parts sociales privilégiées, ayant une valeur nominale de vingt dollars



américains (USD 20,-) chacune, représentant cent pour cent (100%) du capital social de la Société, sont dûment représentées à cette assemblée qui de ce fait est valablement constituée et pourra délibérer sur les points de l'agenda, ci-après reproduit;

- II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé de la manière suivante:
- 1. Renonciation aux convocations.
- 2. Augmentation du capital social de la Société par un montant de quatre cent vingt dollars américains (USD 420,-) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de deux cent mille dollars américains (USD 200.000,-), représenté par mille (1000) parts sociales ordinaires (les Parts Sociales Ordinaires) de la Société, ayant une valeur nominale de vingt dollars américains (USD 20.-) chacune et neuf mille (9000) certificats de parts sociales privilégiées (les PESCs), ayant une valeur nominale de vingt dollars américains (USD 20,-) chacune, à deux cent mille quatre cent vingt dollars américains (USD 20,-) par voie d'émission de (i) un (1) PESC, ayant une valeur nominale de vingt dollars américains (USD 20,-) et ayant les même droits que les PESCs existants et (ii) vingt (20) Parts Sociales Ordinaires, ayant une valeur nominale de vingt dollars américains (USD 20,-) chacune et ayant les même droits que les Parts Sociales Ordinaires existantes.
 - 3. Souscription à et libération de l'augmentation du capital social telle que décrit au point 2. ci-dessus.
 - 4. Modification subséquente des articles 5.1, 5.2 et 5.3 des statuts de la Société.
- 5. Modification du registre des associés de la Société afin de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription du PESC et des Parts Sociales Ordinaires nouvellement émis dans le registre de la Société.
 - Divers.
 - III. Que les Associés ont pris les décisions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société par un montant de quatre cent vingt dollars américains (USD 420,-) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de deux cent mille dollars américains (USD 200.000,-), représenté par mille (1000) Parts Sociales Ordinaires, ayant une valeur nominale de vingt dollars américains (USD 20,-) chacune et neuf mille (9000) PESCs, ayant une valeur nominale de vingt dollars américains (USD 20,-) chacune, à deux cent mille quatre cent vingt dollars américains (USD 200,420,-) par voie d'émission de (i) un (1) PESC, ayant une valeur nominale de vingt dollars américains (USD 20,-) et ayant les même droits que les PESCs existants et (ii) vingt (20) Parts Sociales Ordinaires, ayant une valeur nominale de vingt dollars américains (USD 20,-) chacune et ayant les même droits que les Parts Sociales Ordinaires existantes.

Deuxième résolution

Les Associés décident d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante et la libération intégrale de l'augmentation de capital comme suit:

Intervention - Souscription - Paiement

TE Holding S.à r.l., susmentionnée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare ne pas vouloir exercer son droit de souscription préférentiel relatif à l'émission du PESC nouvellement émis.

TLM Finance Corp., susmentionnée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à un (1) PESC, ayant une valeur nominale de vingt dollars américains (USD 20,-) et de libérer ce PESC totalement par un apport en nature d'une créance d'un montant de quatre cent soixante-cinq millions dollars américains (USD 465.000.000,-) qu'elle détient envers la Société (la Créance). L'apport en nature de la Créance de TLM Finance Corp. à la Société sera affecté de la manière suivante:

- (i) vingt dollars américains (USD 20,-) sera affecté au compte capital social nominal de la Société; et
- (ii) quatre cent soixante quatre million neuf cent quatre-vingt dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt dollars américains (USD 464.999.980,-) au Compte de Réserve de Prime d'Emission PESC (comme défini dans les Statuts);

La valeur de l'apport en nature de la Créance a été certifiée au notaire instrumentant aux moyens, entre autre (i) des comptes intérimaires de TLM Finance Corp. en date du 22 avril 2010 et signés pour approbation par la gérance de TLM Finance Corp. et (ii) une attestation en date de la présente délivrée par la gérance de TLM Finance Corp., reconnue et approuvée par la gérance de la Société. Il résulte de cette attestation qu'à la date de cette attestation:

- les comptes interimaires ci-joints de TLM Finance Corp. en date du 22 avril 2010 (les Comptes Interimaires) montrent une créance d'un montant de quatre cent soixante-cinq millions dollars américains (USD 465.000.000,-) payables par la Société à TLM Finance Corp.;
- TLM Finance Corp. est le propriétaire de la Créance, et le seul créancier en droit de cette Créance et possède le droit de disposer de la Créance;
 - la Créance est certaine, liquide et exigible à sa date de maturité ou à la demande de TLM Finance Corp. sans déduction;
- se basant sur des principes comptables généralement acceptés, la valeur totale de marché de la Créance apportée à la Société est évaluée conformément aux comptes intérimaires à au moins quatre cent soixante-cinq millions dollars



américains (USD 465.000.000,-) et depuis les Comptes Interimaires, il n'y a pas eu de changements matériels qui auraient déprécié l'apport fait à la Société;

- La Créance contribuée à la Société est librement transférable par TLM Finance Corp. à la Société et n'est pas assujetti à des restrictions quelconques ou grevée d'un gage quelconque ou d'une sûreté qui limite sa transférabilité ou réduit sa valeur: et
- toutes les formalités requises pour le transfert légal de la propriété de la Créance, qui a été contribuée à la Société ont été ou seront effectuées par TLM Finance Corp. et dès la contribution de la Créance par TLM Finance Corp. à la Société, la Société va devenir le propriétaire à plein titre de la Créance et la Créance sera extincte par voie de confusion pour les besoins de l'article 1300 du code civil luxembourgeois et cette extinction aura lieu simultanément avec en contrepartie de l'émission par la Société de un (1) PESC à TLM Finance Corp.

Ledit certificat ainsi qu'une copie des Comptes Intérimaires, après signature ne varietur par les mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

TLM Finance Corp., susmentionnée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare ne pas vouloir exercer ses droits de souscription préférentiels relatifs à l'émission des Parts Sociales Ordinaires nouvellement émises.

TE Holding S.à r.l., susmentionnée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à vingt (20) Parts Sociales Ordinaires, ayant une valeur nominale de vingt dollars américains (USD 20,-) chacune et de libérer ces Parts Sociales Ordinaires totalement par un apport en numéraire s'élevant à quatre cent dollars américains (USD 400,-) qui est documenté au notaire par un certificat de blocage et qui sera affecté pour un montant de quatre cent dollars américains (USD 400,-) au nominal du compte capital social de la Société.

Troisième résolution

En conséquence des décisions précédentes, les Associés décident de modifier les articles 5.1, 5.2 et 5.3 des Statuts qui auront désormais la teneur suivante:

- « 5.1. Le capital social de la Société est représenté par mille vingt (1.020) parts sociales ordinaires sous forme nominative, ayant une valeur nominale de vingt dollars américains (USD 20,-) chacune (les Parts Sociales Ordinaires), toutes souscrites et entièrement libérées. Le(s) détenteur(s) de Parts Sociales Ordinaires est/sont désigné(s) ci-après, individuellement comme un Associé Ordinaire et collectivement comme les Associés Ordinaires.
- **5.2.** Le capital social de la Société est aussi représenté par neuf mille et un (9.001) certificats de parts sociales privilégiées d'une valeur nominale de vingt dollars américains (USD 20,-) chacun (les PESCs et ensemble avec les Parts Sociales Ordinaires, les Parts Sociales), rachetables conformément aux présents Statuts. Le(s) détenteur(s) de PESCs est/sont désigné(s) ci-après, individuellement comme un Associé PESC et collectivement comme les Associés PESC. Le(s) Associé (s) Ordinaire(s) et le(s) Associé(s) PESC sont désigné(s) ci-après collectivement comme les Associés..
 - 5.3. La totalité du capital social s'élève donc à deux cent mille quatre cent vingt dollars américains (USD 200,420,-)»

Quatrième résolution

Les Associés décident de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus et autorise tout gérant de la Société, à titre individuel, de procéder au nom de la Société à l'enregistrement du PESC et des Parts Sociales Ordinaires nouvellement émis et les modifications sus-mentionnées dans le registre de la Société.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait du présent acte s'élèvent approximativement à sept mille Euros (EUR 7.000.-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite à la mandataire des parties comparantes, celle-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: L. VAUCHEZ, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 23 avril 2010. Relation: LAC/2010/17780. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 29 avril 2010.

Référence de publication: 2010115442/273.

(100130871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2010.



Valore 5 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 127.295.

Extrait du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale tenue le 23 juillet 2010

Résolution

Le mandat du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de renouveler de Ernst & Young S.A. jusqu'à l'assemblée qui se tiendra en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010115456/14.

(100131163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2010.

Valore 5 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 127.295.

Le bilan au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2010115455/10.

(100131162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2010.

Valore 6 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 127.293.

Le bilan au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2010115457/10.

(100131164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2010.

Valore 6 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 127.293.

Extrait du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale tenue le 23 juillet 2010

Résolution

Le mandat du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de renouveler de Ernst & Young S.A. jusqu'à l'assemblée qui se tiendra en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010115458/14.

(100131165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2010.



Algeco Finance 2L sp. z o.o. Oddzial w Luksemburgu, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 150.074.

Extrait des résolutions des Associés de Algeco Finance 2L sp. z o.o. prises en date du 23 juillet 2010

Les Associés de Algeco Finance 2L sp. z o.o. ont décidé comme suit:

- d'accepter les démissions de:
- * Robert SINGER en qualité de Gérant de Algeco Finance Mezz sp. z 0.0. et ce avec effet immédiat;
- * Jana VASILENKOVA en qualité de Gérant de Algeco Finance Mezz sp. zo.o. et ce avec effet immédiat.
- de nommer:
- * Monsieur Josef Necesal, né le 5 février 1957 à Znojmo, République Tchèque, ayant son adresse privée au 425 V Zahradách, 25241 Dolní B ežany, République Tchèque, en qualité de Gérant de Algeco Finance Mezz sp. z o.o. et ce avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 20 août 2010.

Pour extrait analytique conforme

Eric Lechat

Mandataire

Référence de publication: 2010115536/20.

(100130807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2010.

Vitus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 129.131.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010115460/10.

(100130992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2010.

VWR International Europe S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 372.350,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 101.701.

Par résolutions signées en date du 16 août 2010, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- 1. acceptation de la démission de Philippe Salpetier, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg de son mandat de gérant avec effet au 30 avril 2010
- 2. nomination de Erik Adam, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au mandat de gérant avec effet immédiat et pour une période indéterminée

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2010.

Référence de publication: 2010115461/15.

(100130645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2010.

VWR International North America S.àr.I., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 369.875,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 101.691.

Par résolutions signées en date du 16 août 2010, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- 1. acceptation de la démission de Philippe Salpetier, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg de son mandat de gérant avec effet au 30 avril 2010
- 2. nomination de Erik Adam, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au mandat de gérant avec effet immédiat et pour une période indéterminée



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 19 août 2010.

Référence de publication: 2010115462/15.

(100130646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2010.

Telenet Luxembourg Finance Center S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 155.088.

STATUTES

In the year two thousand and ten, on the seventeenth day of August,

Before Us, Maître Carlo Wersandt, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

THERE APPEARED:

Telenet NV, a public company limited by shares (société anonyme) incorporated and existing under the laws of Belgium, having its registered office at Liersesteenweg 4, B-2800 Mechelen, Belgium, registered under number RPR 0473.416.418,

here represented by Maître Antoine Fortier, lawyer, whose professional address is 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Mechelen (Belgium), on August 12, 2010.

The power of attorney, after signature ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state, as follows, the articles of incorporation of a public company limited by shares (société anonyme), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name The name of the company is "Telenet Luxembourg Finance Center S.A." (the Company). The Company is a public company limited by shares (société anonyme) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

- 2.1. The Company's registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of directors (the Board). It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of shareholders (the General Meeting), acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.
- 2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. If the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

- 3.1. The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any company or enterprise in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.
- 3.2. The Company may borrow in any form. It may issue notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.
- 3.3. The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.
- 3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.



Art. 4. Duration.

- 4.1. The Company is formed for an unlimited period.
- 4.2. The Company is not to be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

- 5.1. The share capital is set at thirty one thousand Euro (EUR 31,000.-), represented by one thousand (1,000) shares in registered form, without par value, all subscribed and fully paid-up.
- 5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the General Meeting acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares

- 6.1. The shares are and will remain in registered form (actions nominatives).
- 6.2. A register of shares is kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.
- 6.3. A share transfer is carried out by the entry in the register of shares of a declaration of transfer, duly signed and dated by both the transferor and the transferee or their authorised representatives, following a notification to or acceptance by the Company, in accordance with Article 1690 of the Civil Code. The Company may also accept other documents recording the agreement between the transferor and the transferee as evidence of a share transfer.
 - 6.4. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.
 - 6.5. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of directors.

- 7.1. Composition of the board of directors
- (i) The Company is managed by the Board, which is composed of at least three (3) members. The directors need not be shareholders.
- (ii) The General Meeting appoints the directors, and determines their number and remuneration and the term of their mandate. Directors cannot be appointed for more than six (6) years and are re-eligible.
 - (iii) Directors may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the General Meeting.
- (iv) If a legal entity is appointed as director, it must appoint a permanent representative to perform its duties. The permanent representative is subject to the same rules and incurs the same liabilities as if he had exercised its functions in its own name and on its own behalf, without prejudice to the joint and several liability of the legal entity which it represents.
- (v) Should the permanent representative be unable to perform its duties, the legal entity must immediately appoint another permanent representative.
- (vi) If the office of a director becomes vacant, the other directors, acting by a simple majority, may fill the vacancy on a provisional basis until a new director is appointed by the next General Meeting.
 - 7.2. Powers of the board of directors
- (i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.
 - (ii) The Board may delegate special and limited powers to one or more agents for specific matters.
- (iii) The Board is authorised to delegate the day-to-day management, and the power to represent the Company in this respect, to one or more directors, officers, managers or other agents, whether shareholders or not, acting either individually or jointly. If the day-to-day management is delegated to one or more directors, the Board must report to the annual General Meeting any salary, fee and/or any other advantage granted to those director(s) during the relevant financial year.

7.3. Procedure

- (i) The Board must appoint a chairperson from among its members, and may choose a secretary who need not be a director and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and of General Meetings.
- (ii) The Board meets at the request of the chairperson or any two (2) directors, at the place indicated in the notice, which in principle is in Luxembourg.
- (iii) Written notice of any Board meeting is given to all directors at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency whose nature and circumstances are set forth in the notice.
- (iv) No notice is required if all members of the Board are present or represented and state that they know the agenda for the meeting. A director may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written



notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

- (v) A director may grant another director a power of attorney in order to be represented at any Board meeting.
- (vi) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented. Board Resolutions are validly adopted by a majority of the votes by the directors present or represented. The chairman has a casting vote in the event of a tie vote. Board resolutions are recorded in minutes signed by the chairperson, by all directors present or represented at the meeting, or by the secretary (if any).
- (vii) Any director may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.
- (viii) Circular resolutions signed by all the directors (the Directors' Circular Resolutions) are valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and bear the date of the last signature.
- (ix) A director who has an interest in a transaction carried out other than in the ordinary course of business which conflicts with the interests of the Company must advise the Board accordingly and have the statement recorded in the minutes of the meeting. The director concerned may not take part in the deliberations concerning that transaction. A special report on the relevant transaction is submitted to the shareholders at the next General Meeting, before any vote on the matter.

7.4. Representation

- (i) The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signature of any two (2) directors.
- (ii) The Company is also bound towards third parties by the joint or single signature of any person to whom special signatory powers have been delegated.
- (iii) The Company is bound towards third parties by the joint or single signature(s) of the person(s) to whom the Board has delegated the day-to-day management and the power to represent the Company in this respect, in accordance with Clause 7.2 (iii) above.

Art. 8. Sole director.

- 8.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1), the Company may be managed by a single director until the ordinary General Meeting following the introduction of an additional shareholder. In this case, any reference in the Articles to the Board or the directors should be read as a reference to that sole director, as appropriate.
- 8.2. Transactions entered into by the Company which conflict with the interest of its sole director must be recorded in minutes. This does not apply to transactions carried out under normal circumstances in the ordinary course of business.
- 8.3. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole director or by the joint or single signature of any person to whom the sole director has delegated special signatory powers.

Art. 9. Liability of the directors.

9.1. The directors may not be held personally liable by reason of their mandate for any commitment they have validly made in the name of the Company's name, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 10. General meetings of shareholders.

- 10.1. Powers and voting rights
- (i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting). The General Meeting has full powers to adopt and ratify all acts and operations which are consistent with the company's corporate object.
 - (ii) Each share gives entitlement to one (1) vote.
 - 10.2. Notices, quorum, majority and voting proceedings
 - (i) General Meetings are held at the time and place specified in the notices.
- (ii) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda, the General Meeting may be held without prior notice.
- (iii) A shareholder may grant written power of attorney to another person, shareholder or otherwise, in order to be represented at any General Meeting.
- (iv) Any shareholder may participate in any General Meeting by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at the meeting.
- (v) Any shareholder may vote by using the forms provided to that effect by the Company. Voting forms contain the date, place and agenda of the meeting and the text of the proposed resolutions. For each resolution, the form must contain three boxes allowing for a vote for or against that resolution or an abstention. Shareholders must return the voting forms to the registered office. Only voting forms received prior to the General Meeting are taken into account for calculation of the quorum. Forms which indicate neither a voting intention nor an abstention are void.



- (vi) Resolutions of the General Meeting are passed by a simple majority vote, regardless of the proportion of share capital represented.
- (vii) An Extraordinary General Meeting may only amend the Articles if at least one-half of the share capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles, including the text of any proposed amendment to the Company's object or form. If this quorum is not reached, a second General Meeting may be convened by means of notices published twice in the Mémorial and two Luxembourg newspapers, at an interval of at least fifteen (15) days and fifteen (15) days before the meeting. These notices state the date and agenda of the General Meeting and the results of the previous General Meeting. The second General Meeting deliberates validly regardless of the proportion of capital represented. At both General Meetings, resolutions must be adopted by at least two-thirds of the votes cast.
- (viii) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders and bondholders (if any).

Art. 11. Sole shareholder.

- 11.1. When the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers granted by the Law to the General Meeting.
- 11.2. Any reference to the General Meeting in the Articles is to be read as a reference to the sole shareholder, as appropriate.
 - 11.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 12. Financial year and approval of annual accounts.

- 12.1. The financial year begins on 1 January and ends on 31 December of each year.
- 12.2. The Board prepares the balance sheet and profit and loss account annually, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising its commitments and the debts owed by its officers, directors and statutory auditors to the Company.
- 12.3. One month before the Annual General Meeting, the Board provides the statutory auditors with a report on and documentary evidence of the Company's operations. The statutory auditors then prepare a report stating their findings and proposals.
- 12.4. The Annual General Meeting is held at the registered office or in any other place within the municipality of the registered office, as specified in the notice, on the third Wednesday of April of each year at 11.00 a.m. If that day is not a business day in Luxembourg, the Annual General Meeting is held on the following business day.
- 12.5. The Annual General Meeting may be held abroad if, in the Board's, absolute and final judgement, exceptional circumstances so require.

Art. 13. Auditors.

- 13.1. The Company's operations are supervised by one or more statutory auditors (commissaires).
- 13.2. When so required by law, the Company's operations are supervised by one or more external auditors (réviseurs d'entreprises).
- 13.3. The General Meeting appoints the statutory auditors (commissaires) / external auditors (réviseurs d'entreprises), and determines their number and remuneration and the term of their mandate, which may not exceed six (6) years but may be renewed.

Art. 14. Allocation of profits.

- 14.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits are allocated to the reserve required by law. This requirement ceases when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.
- 14.2. The General Meeting determines the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.
 - 14.3. Interim dividends may be distributed at any time, under the following conditions:
 - (i) the Board draws up interim accounts;
- (ii) the interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premiums) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the legal or a statutory reserve;
- (iii) the decision to distribute interim dividends is made by the Board within two (2) months from the date of the interim accounts; and

in their report to the Board, the statutory auditors (commissaires) or the external auditors (réviseurs d'entreprises), as applicable, must verify whether the above conditions have been satisfied.



VI. Dissolution - Liquidation

- 15.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the General Meeting, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles. The General Meeting appoints one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and determines their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the General Meeting, the liquidators have full powers to realise the Company's assets and pay its liabilities.
- 15.2. The surplus after realisation of the assets and payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provision

- 16.1. Notices and communications may be made or waived and circular resolutions may be evidenced in writing, fax, email or any other means of electronic communication.
- 16.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a director, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.
- 16.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of circular resolutions or resolutions adopted by telephone or video conference are affixed to one original or several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.
- 16.4. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitional provisions

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2010.

The first annual general meeting shall be held on April 20, 2011.

Subscription and Payment

Telenet NV, represented as stated above, subscribes to one thousand (1,000) shares in registered form, without par value and agrees to pay them in full by a contribution in cash of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-),

The amount of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) is at the Company's disposal and evidence thereof has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand Euro (EUR 1,000.-).

Resolutions of the shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, its shareholders, representing the entire subscribed share capital, adopted the following resolutions:

- 1. The following are appointed as directors of the Company for a period of four (4) years:
- Renaat Berckmoes, private employee, born on April 3, 1966 at Hamme (VI) (Belgium), with professional residence at Liersesteenweg 4, 2800 Mechelen (Belgium);
- Luc Machtelinckx, private employee, born on March 10, 1962 at Antwerpen (Belgium), with professional residence at Liersesteenweg 4, 2800 Mechelen (Belgium);
- Vincent Bruyneel, private employee, born on November 18, 1975 at Oudenaarde (Belgium), with professional residence at Liersesteenweg 4, 2800 Mechelen (Belgium);
- Peter Vanden Eynden, private employee, born on January 11, 1967 at Vilvoorde (Belgium), with professional residence at Liersesteenweg 4, 2800 Mechelen (Belgium); and
- Nancy Bleumer, private employee, born on November 30, 1971 at Doetinchem (the Netherlands), with professional address at 65, Boulevard Grande-Duchess Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
- 2. KPMG AUDIT, a private limited liability company, establishes and having its registered office at 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, (RCS Luxembourg B 103.590), is appointed as statutory auditor (commisaire) of the Company for a period of 4 years.
- 3. The registered office of the Company is located at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.



Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the mandatory of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said mandatory has signed with Us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le dix-septième jour d'août,

Par-devant Nous Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

ONT COMPARU:

Telenet NV, une société anonyme régie par les lois de la Belgique, dont le siège social se situe à Liersesteenweg 4, B-2800 Mechelen, Belgique, inscrite sous le numéro RPR 0473.416.418,

représentée par Maître Antoine Fortier, avocat, résidant professionnellement au 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, en vertu d'une procuration signée à Mechelen (Belgique) le 12 août 2010.

Les dites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante, les statuts d'une société anonyme qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1 er . **Dénomination.** Le nom de la société est "Telenet Luxembourg Finance Center S.A." (la Société). La Société est une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

- 2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil d'administration (le Conseil). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires (l'Assemblée Générale), selon les modalités requises pour la modification des Statuts.
- 2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou évènements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

- 3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.
- 3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.
- 3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.



3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

- 4.1. La Société est constituée pour une durée indéterminée.
- 4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre évènement similaire affectant un ou plusieurs actionnaires.

II. Capital - Actions

Art. 5. Capital.

- 5.1. Le capital social est fixé à trente et un mille Euro (EUR 31.000,-), représenté mille (1.000) actions sous forme nominative, sans valeur nominale, toutes souscrites et entièrement libérées.
- 5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution de l'Assemblée Générale, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Actions.

- 6.1. Les actions sont et resteront sous forme nominative.
- 6.2. Un registre des actions est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque actionnaire.
- 6.3. Une cession d'action(s) s'opère par la mention sur le registre des actions, d'une déclaration de transfert, valablement datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par leurs mandataires et suivant une notification à, ou une acceptation par, la Société, conformément à l'article 1690 du Code Civil. La Société peut également accepter comme preuve du transfert d'actions, d'autres documents établissant l'accord du cédant et du cessionnaire.
 - 6.4. Les actions sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par action.
 - 6.5. La Société peut racheter ses propres actions dans les limites prévues par la Loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil d'administration.

- 7.1. Composition du conseil d'administration
- (i) La Société est gérée par un conseil d'administration (le Conseil) composé d'au moins trois (3) membres, qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires.
- (ii) L'Assemblée Générale nomme le(s) administrateur(s) et fixe leur nombre, leur rémunération ainsi que la durée de leur mandat. Les administrateurs ne peuvent être nommés pour plus de six (6) ans et sont rééligibles.
 - (iii) Les administrateurs sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision de l'Assemblée Générale.
- (iv) Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent qui représente ladite personne morale dans sa mission d'administrateur. Ce représentant permanent est soumis aux mêmes règles et encourt les mêmes responsabilités que s'il avait exercé ses fonctions en son nom et pour son propre compte, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente.
- (v) Si le représentant permanent se trouve dans l'incapacité d'exercer sa mission, la personne morale doit nommer immédiatement un autre représentant permanent.
- (vi) En cas de vacance d'un poste d'administrateur, la majorité des administrateurs restants peut y pourvoir provisoirement jusqu'à la nomination définitive, qui a lieu lors de la prochaine Assemblée Générale.
 - 7.2. Pouvoirs du conseil d'administration
- (i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux actionnaires sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.
- (ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.
- (iii) Le Conseil peut déléguer la gestion journalière et le pouvoir de représenter la Société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement. Si la gestion journalière est déléguée à un ou plusieurs administrateurs, le Conseil doit rendre compte à l'Assemblée Générale annuelle, de tous traitements, émoluments et/ou avantages quelconques, alloués à ce(s) administrateur(s) pendant l'exercice social en cause.

7.3. Procédure

- (i) Le Conseil doit élire en son sein un président et peut désigner un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être administrateur, et qui est responsable de la tenue des procès-verbaux de réunions du Conseil et de l'Assemblée Générale.
- (ii) Le Conseil se réunit sur convocation du président ou d'au moins deux (2) administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.



- (iii) Il est donné à tous les administrateurs une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.
- (iv) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un administrateur peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant à des heures et dans des lieux fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.
- (v) Un administrateur peut donner une procuration à tout autre administrateur afin de le représenter à toute réunion du Conseil.
- (vi) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. La voix du président est prépondérante en cas de partage des voix. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président ou par tous les administrateurs présents ou représentés à la réunion ou par le secrétaire (s'il en existe un).
- (vii) Tout administrateur peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.
- (viii) Des résolutions circulaires signées par tous les administrateurs sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.
- (ix) Tout administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société dans une transaction qui ne concerne pas des opérations courantes conclues dans des conditions normales, est tenu d'en prévenir le Conseil et de faire mentionner cette déclaration au procès-verbal de la réunion. L'administrateur en cause ne peut prendre part à ces délibérations. Un rapport spécial relatif à ou aux transactions concernées est soumis aux actionnaires avant tout vote, lors de la prochaine Assemblée Générale.

7.4. Représentation

- (i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers, en toutes circonstances, par les signatures conjointes de deux (2) administrateurs.
- (ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou unique de toutes personnes à qui des pouvoirs de signature spéciaux ont été délégués.
- (iii) La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou unique de toutes personnes à qui le Conseil a délégué la gestion journalière et le pouvoir de représenter la Société en ce qui concerne cette gestion, conformément à l'article 7.2 (iii) des Statuts.

Art. 8. Administrateur unique.

- 8.1. Dans le cas où le nombre des actionnaires est réduit à un (1), la Société peut être gérée par un administrateur unique jusqu'à l'Assemblée Générale ordinaire suivant l'introduction d'un actionnaire supplémentaire. Dans ce cas, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux administrateurs doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à cet administrateur unique.
- 8.2. Les transactions conclues par la Société peuvent être mentionnées dans des procès-verbaux et, sauf si elles concernent des opérations courantes conclues dans des conditions normales, doivent être ainsi mentionnées si elles sont intervenues avec son administrateur unique ayant un intérêt opposé.
- 8.3. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature de l'administrateur unique ou par la signature conjointe ou unique de toutes personnes à qui des pouvoirs de signature spéciaux ont été délégués.

Art. 9. Responsabilité des administrateurs.

9.1. Les administrateurs ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Actionnaire(s)

Art. 10. Assemblée générale des actionnaires.

- 10.1. Pouvoirs et droits de vote
- (i) Les résolutions des actionnaires sont adoptées lors des assemblées générales des actionnaires (l'Assemblée Générale). L'Assemblée Générale a les pouvoirs les plus étendus pour adopter et ratifier tous les actes et opérations conformes à l'objet social.
 - (ii) Chaque action donne droit à un (1) vote.
 - 10.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote



- (i) Les Assemblées Générales se tiennent au lieu et heure précisés dans les convocations.
- (ii) Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.
- (iii) Un actionnaire peut donner une procuration écrite à toute autre personne (qui ne doit pas être un actionnaire) afin de le représenter à toute Assemblée Générale.
- (iv) Tout actionnaire peut participer à toute Assemblée Générale par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion.
- (v) Tout actionnaire peut voter au moyen de formulaires de vote fournis par la Société. Les formulaires de vote indiquent la date, le lieu et l'ordre du jour de la réunion, le texte des résolutions proposées ainsi que, pour chaque résolution, trois cases permettant de voter en faveur, de voter contre ou de s'abstenir. Les formulaires de vote doivent être renvoyés par les actionnaires au siège social. Pour le calcul du quorum, il n'est tenu compte que des formulaires de vote reçus par la Société avant la réunion de l'Assemblée Générale. Les formulaires de vote dans lesquels ne sont mentionnés ni un vote (en faveur ou contre les résolutions proposées) ni une abstention, sont nuls.
- (vi) Les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées à la majorité simple des voix exprimées, quelle que soit la proportion du capital social représenté.
- (vii) L'Assemblée Générale extraordinaire ne peut modifier les Statuts que si la moitié au moins du capital social est représenté et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées ainsi que le texte de celles qui modifient l'objet social ou la forme de la Société. Si ce quorum n'est pas atteint, une deuxième Assemblée Générale peut être convoquée par annonces insérées deux fois, à quinze (15) jours d'intervalle au moins et quinze (15) jours avant l'Assemblée, dans le Mémorial et dans deux journaux de Luxembourg. Ces convocations reproduisent l'ordre du jour de la réunion et indiquent la date et les résultats de la précédente réunion. La seconde Assemblée Générale délibère valablement quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux Assemblées Générales, les résolutions doivent être adoptées par au moins les deux tiers des voix exprimées.
- (viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un actionnaire dans la Société exige le consentement unanime des actionnaires et des obligataires (s'il y a lieu).

Art. 11. Actionnaire unique.

- 11.1. Lorsque le nombre des actionnaires est réduit à un (1), l'actionnaire unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.
- 11.2. Toute référence dans les Statuts à l'Assemblée Générale doit être doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à cet actionnaire unique.
 - 11.3. Les résolutions de l'actionnaire unique sont consignées dans des procès-verbaux.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 12. Exercice social et approbation des comptes annuels.

- 12.1. L'exercice social commence le premier (1 ^{er}) janvier et se termine le trente et un décembre (31) de chaque année.
- 12.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes des directeurs, administrateurs et commissaire(s) envers la Société.
- 12.3. Un mois avant l'Assemblée Générale annuelle, le Conseil remet les pièces, avec un rapport sur les opérations de la Société aux commissaires, qui doivent ensuite faire un rapport contenant leurs propositions.
- 12.4. L'Assemblée Générale annuelle se tient à l'adresse du siège social ou en tout autre lieu dans la municipalité du siège social, comme indiqué dans la convocation, le troisième mercredi du mois d'avril de chaque année à 11.00 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvré à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tient le jour ouvré suivant.
- 12.5. L'Assemblée Générale annuelle peut se tenir à l'étranger si, selon l'avis absolu et définitif du Conseil, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 13. Commissaires / Réviseurs d'entreprises.

- 13.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires.
- 13.2. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, quand cela est requis par la loi.
- 13.3. L'Assemblée Générale nomme les commissaires/réviseurs d'entreprises et détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les commissaires/réviseurs d'entreprises peuvent être réélus.



Art. 14. Affectation des bénéfices.

- 14.1. Cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social.
- 14.2. L'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Elle peut allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.
 - 14.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:
 - (i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;
- (ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale ou statutaire;
- (iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires est adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et
- (iv) dans leur rapport au Conseil, selon le cas, les commissaires ou les réviseurs d'entreprises doivent vérifier si les conditions prévues ci-dessous ont été remplies.

VI. Dissolution - Liquidation

- 15.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution de l'Assemblée Générale, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts. L'Assemblée Générale nomme un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires, pour réaliser la liquidation et détermine leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire de l'Assemblée Générale, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.
- 15.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et du paiement des dettes est distribué aux actionnaires proportionnellement aux actions détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

- 16.1. Les convocations et communications, respectivement les renonciations à celles-ci, sont faites, et les résolutions circulaires sont établies par écrit, télégramme, téléfax, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.
- 16.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un administrateur conformément aux conditions acceptées par le Conseil.
- 16.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition que les signatures électroniques remplissent l'ensemble des conditions légales requises pour pouvoir être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des résolutions circulaires ou des résolutions adoptées par téléphone ou visioconférence peuvent être apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.
- 16.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légale d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les actionnaires.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2010. La première assemblée générale annuelle se tiendra en le 20 avril 2011.

Souscription et Libération

Telenet NV, représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à mille (1.000) actions sous forme nominative, sans valeur nominale, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de trente et un mille Euro (EUR 31.000,-),

Le montant de trente et un mille Euro (EUR 31.000,-) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille euros (EUR 1.000,-).

Résolutions des actionnaires

Immédiatement après la constitution de la Société, les actionnaires de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, ont adopté les résolutions suivantes:

- 1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité d'administrateurs de la Société pour une durée de quatre (4) ans:
- Renaat Berckmoes, employé privé, né le 3 avril 1966 à Hamme (VI) (Belgique), ayant pour adresse professionnelle Liersesteenweg 4, 2800 Mechelen (Belgique);



- Luc Machtelinckx, employé privé, né le 10 mars 1962 à Antwerpen (Belgique), ayant pour adresse professionnelle Liersesteenweg 4, 2800 Mechelen (Belgique);
- Vincent Bruyneel, employé privé, né le 18 novembre 1975 à Oudenaarde (Belgique), ayant pour adresse professionnelle Liersesteenweg 4, 2800 Mechelen (Belgique);
- Peter Vanden Eynden, employé privé, né le 11 janvier 1967 à Vilvoorde (Belgique), ayant pour adresse professionnelle Liersesteenweg 4, 2800 Mechelen (Belgique); et
- Nancy Bleumer, employé privé, née le 30 novembre 1971 à Doetinchem (Pays-Bas), ayant pour adresse professionnelle au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
- 2. KPMG AUDIT, une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, (RCS Luxembourg B 103.590), est nommée en qualité de commissaire de la Société pour une durée de quatre (4) années.
- 3. Le siège social de la Société est établi au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. FORTIER, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 août 2010. LAC/2010/36701. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur ff. (signé): Conny SCHUMACHER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 24 août 2010.

Référence de publication: 2010115436/563.

(100131207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2010.

Immobilière Beaumont S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 18.200.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue le 29 juillet 2010 à 11.00 heures à Luxembourg

L'Assemblée a le regret d'acter le décès de Monsieur Jacques TORDOOR, Administrateur, survenu brutalement le 6 juillet 2010 et nomme en remplacement Monsieur Etienne GILLET, résidant professionellement 3A boulevard Prince Henri L-1724 Luxembourg, nouvel Administrateur jusqu'à l'Assemblée Générale ordinaire à tenir en 2016.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010115504/14.

(100130521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2010.

Woodford S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyes.

R.C.S. Luxembourg B 122.775.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010115463/9.

(100130791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2010.



Water Cutting Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-4385 Ehlerange, Zone Industrielle Zare Est.

R.C.S. Luxembourg B 80.921.

Le bilan au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010115464/9.

(100130793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2010.

World Art Net Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 134.039.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale le 26 juillet 2010

L'assemblée générale a approuvé ce qui suit:

- 1. Démission de Monsieur Fei HONG, administrateur, président, avec date d'effet au 26/07/2010;
- 2. Nomination de Monsieur Shuihua CHEN, administrateur, président, né le 19 Juin 1974 à Zhejiang, Chine, demeurant au 1111, Jiangqiao inhabitants committee, 312028 Shaoxing district, Zhejiang, Chine jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2013;
- 3. Nomination de Monsieur Wenlong MAO, administrateur, né le 20 Octobre 1955 à Zhejiang, Chine, demeurant au 504, bâtiment 11, Yindu garden, Yuecheng district, 312000 Chine jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2013;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 25 Août 2010.

Référence de publication: 2010115465/17.

(100131031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2010.

ICG European Fund 2006, N°2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 149.429.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 15 juin 2010

Il a été décidé:

- de nommer comme Réviseur d'Entreprises de la société, avec effet immédiat pour les comptes au 31.03.2010: Deloitte S.A., RCS Luxembourg B 67895, avec siège social à 560 rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2010.
- de nommer M. Norbert Hengesch, né le 20/01/1948 à Esch sur Alzette ayant son adresse professionnelle à 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg en tant que Président du conseil d'Administration de la société jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2012.

Luxembourg, le 15/06/2010.

ICG EUROPEAN FUND 2006 N° 2 S.A.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2010115503/19.

(100130136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2010.

Yanaon, Société Anonyme.

Siège social: L-9530 Wiltz, 24, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 114.668.

Le bilan au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010115466/9.

(100130800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2010.



Saint Michel Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 95.497.

EXTRAIT

IL RESULTE D'UNE DECISION PRISE LORS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 28 JUILLET 2009 QUE SONT REELUS AUX POSTES D'ADMINISTRATEUR. LEURS MANDATS SE TERMINANT LORS DE L'ASSEM-BLEE GENERALE ORDINAIRE STATUANT SUR L'EXERCICE 2012 QUI SE TIENDRA EN 2013

MADAME MARIE-PAUL VAN WAELEM,

née le 05.01.1950 à Uccle (B), expert comptable, demeurant à 7 Rue du Fort Rheinsheim. L 2419 Luxembourg MADAME MARIE JOSEPH RENDERS,

née le 17.10.1948 à Halle (B), administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à 7 Rue du Fort Rheinsheim. L 2419 Luxembourg

MAINFORD INTERNATIONAL S.A.

inscrite au Registre Publique de Panama sous le numéro 326414, avec siége social à Samuel Levis Avenue, Hongkong Buiding, Panama City, Republic of Panama, avec comme représentant permanent Mme Marie Joseph Renders avec adresse professionnelle à 7 Rue du Fort Rheinsheim. L 2419 Luxembourg

QU'EST REELU AU POSTE DE COMMISSAIRE AUX COMPTES. SON MANDAT SE TERMINANT LORS DE L'AS-SEMBLEE GENERALE ORDINAIRE STATUANT SUR L'EXERCICE 2012 QUI SE TIENDRA EN 2013

FWA REVISION S.A.,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg B 38 937

avec siège social à 45, Av J.F. Kennedy, L 9053 Ettelbruck

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010117080/27.

(100131865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2010.

Beppe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 130.827.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23.08.10.

Signature.

Référence de publication: 2010115483/10.

(100130106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2010.

British Vita (Lux II) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.702.260,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 107.584.

EXTRAIT

Il résulte de la résolution écrite des associés de la Société, en date du 1 ^{er} octobre 2009, que Monsieur Joseph Henri Menendez a démissionné avec effet au 1 ^{er} octobre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2010.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2010115484/15.

(100130265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2010.



British Vita Group S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 440.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll. R.C.S. Luxembourg B 107.583.

EXTRAIT

Il résulte de la résolution écrite des associés de la Société, en date du 1 ^{er} octobre 2009, que Monsieur Joseph Henri Menendez a démissionné avec effet au 1 ^{er} octobre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2010.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2010115485/15.

(100130259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2010.

Achab Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 17.244.

Bilan rectifié

Les comptes annuels rectifiés au 31 DECEMBRE 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Bilan antérieur déposé: RCS B 17244 L100093803, enregistré et déposé le 01/07/2010

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

Référence de publication: 2010115541/14.

(100130745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2010.

Bellomonte S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 146.243.

EXTRAIT

L'assemblée après délibération décide d'accepter la démission du gérant unique Monsieur Luigi Luongo avec effet au 15.07.2010.

L'assemblée après délibération décide d'appeler à la fonction de gérant unique avec effet au 15/07/2010, Monsieur Picco Edoardo Carlo, entrepreneur, né le 17/05/1961 à Vercelli (Italie), et résidant, au 23 avenue Victor Hugo L-1750 Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27.07.2010.

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2010115486/17.

(100130403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2010.

Cipafin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 38.491.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue le 29 juillet 2010 à 14.30 heures à Luxembourg

L'Assemblée, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration et celui L'Assemblée a le regret d'acter le décès de Monsieur Jacques TORDOOR, Administrateur survenu brutalement le 6 juillet 2010 et nomme en remplacement



Monsieur Ali SHERWANI, résidant 9 Op Bierg L-8217 Marner, nouvel Administrateur jusqu'à l'Assemblée Générale ordinaire à tenir en 2015.

Pour copie conforme Signatures Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010115494/15.

(100130519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2010.

Sky Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 137.481.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 13 août 2010 à 10.30 heures à Luxembourg

Résolutions:

L'Assemblée Générale Ordinaire décide, à l'unanimité, de renouveler le mandat des Administrateurs de:

- Monsieur Joseph WINANDY demeurant 92, rue de l'Horizon à L-5960 Itzig,
- Monsieur Koen LOZIE demeurant 61, Grand-Rue à L-8510 Redange-sur-Attert,
- la société COSAFIN SA, représentée par Monsieur Jacques BORDET, 10, boulevard Royal L-2449 Luxembourg.

Leur mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui approuvera les comptes au 31 décembre 2010.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide, à l'unanimité, de renouveler le mandat de la société VO CONSULTING LUX SA, au poste de Commissaire aux Comptes. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui approuvera les comptes au 31 décembre 2010.

Extrait sincère et conforme SKY REAL ESTATE S.A. Signatures

Administrateur / Administrateur Référence de publication: 2010117311/22.

(100132303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2010.

Management Co-operative Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 123.689.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle de l'associé unique tenue au siège social de la société le 13 août 2010 que:

- L'Assemblée accepte la démission de Mme Bouchra Akhertous, née le 8 octobre 1974, à Mont Saint Martin (France), en qualité de gérant de la société, avec effet au 20 octobre 2009.
- L'Assemblée décide de nommer Mme Claudia Schweich, née le 1 ^{er} août 1979 à Arlon (Belgique) demeurant professionnellement au 14 rue du Marché aux Herbes L-1728 Luxembourg en qualité de gérant unique, avec effet immédiat, et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 2010.

Pour Management Co-operative Company S.à r.l.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2010115616/20.

(100130815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2010.



Delebois & O'Donnell S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 75, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 136.068.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010115495/10.

(100130117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2010.

Build Participations SCA, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 155.128.

STATUTES

In the year two thousand and ten, on the eighteenth day of August.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, in place of Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, currently prevented, who will guard the original of the present deed.

THERE APPEARED:

1) Build Management S.A., a public limited liability company (société anonyme) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, currently in the process of registration with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, and whose articles of incorporation have not yet been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Unlimited Shareholder");

here represented by Mrs Rachel UHL, jurist, residing in Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal dated August 2010;

and

2) Build Holding S.à. r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, currently in the process of registration with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, and whose articles of incorporation have not yet been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Limited Shareholder", together with the Unlimited Shareholder being referred to hereafter as the "Shareholders"),

here represented by Mrs Rachel UHL, jurist, residing in Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal dated August 2010.

The said proxies, signed ne varietur by the proxyholder(s) of the appearing persons and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to draw up the following articles of incorporation of a "Société en Commandite par Actions" which they declared to organize among themselves.

Articles of Incorporation

Chapter I. - Name, Registered office, Object, Duration.

1. Form - Corporate name. Between those present or hereabove represented this day and all persons who will become owners of the Shares mentioned hereafter, a Luxembourg company under the form of a "Société en Commandite par Actions" governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, and in particular the law of August 10, 1915 on Commercial Companies as amended from time to time (the "Law"), as well as by the present articles of incorporation (the "Articles") is hereby formed under the name "Build Participations SCA" (the "Company").

2. Registered office.

- 2.1 The registered office of the Company (the "Registered Office") is established in the City of Luxembourg.
- 2.2 The General Partner (as defined hereafter) is authorised to change the address of the Company inside the municipality of the statutory Registered Office.
- 2.3 The Registered Office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.



- 2.4 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the Registered Office of the Company, the Registered Office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the Registered Office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the Registered Office will be taken by the General Partner.
- **3. Object.** The Company's object is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, management, control and development of such participating interests, in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, development and control of any enterprises, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatsoever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have these securities and patents developed. The Company may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs (including shareholders or affiliated entities).

In general, the Company may likewise carry out any financial, commercial, industrial, movable or real estate transactions, take any measures to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purpose or which are liable to promote their development.

The Company may borrow in any form including by way of public offer. It may issue by way of private or public placement, notes, bonds and debentures and any kind of debt, whether convertible or not, and/or equity securities. It may give guarantees and grant securities in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

4. Duration. The Company is established for an unlimited period from the date hereof.

Chapter II. - Capital, Shares.

5. Share capital.

- 5.1 The subscribed capital is fixed at thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-), represented by one (1) share of the Unlimited Shareholder ("actions de commandité", herein defined as "Unlimited Share") and thirty thousand nine hundred ninety nine (30,999) shares of the Limited Shareholder ("actions de commanditaire", herein defined as "Limited Shares"; together, with the Unlimited Share, herein defined as the "Shares"), with a par value of one euro (EUR 1) each. The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders".
- 5.2 In addition to the share capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholders.
 - 5.3 The Company can repurchase its own Shares within the limits set by Law.

6. Form of shares.

- 6.1 The Unlimited Share and the Limited Shares shall be in registered form. Shares under registered form may be exchanged or converted into bearer form at the request of the holder(s) of such Shares, in accordance with the provisions set by the Law.
- 6.2 A register of registered shares shall be kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection by any Shareholder. This register will contain all the information required by article 39 of the Law. Ownership of registered shares will be established by inscription in the said register.
- 6.3 Shares in bearer form shall be signed by the General Partner of the Company. Such signature may be manual, in facsimile, printed or affixed by means of a stamp.
 - 6.4 The Company shall consider the person in whose name the Shares are registered as the full owner of the Shares.
- 6.5 If a registered Shareholder does not provide any address where the notices and information issued by the Company can be sent, this should be mentioned in the Shareholders' register and the address of the Shareholder shall be supposed to be the Registered Office of the Company or another address which shall be registered until such holder provides another address to the Company.
- 6.6 Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.
- 6.7 Payments on Shares not fully paid up at the time of subscription may be made at the time and upon conditions which the General Partner shall from time to time determine. Any amount called up on Shares will be charged equally on all outstanding Shares which are not fully paid up.
 - 7. Transfer of shares. Any transfer of Shares shall be made in accordance with the Law and notified to the Company.



8. Modification of capital. The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by resolutions of the Shareholders adopted in the manner legally required for amending the Articles.

Chapter III. - Management and Supervisory board.

9. Management.

- 9.1 The Company shall be managed by Build Management S.A., a public limited liability company (société anonyme) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, currently in the process of registration with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, in its capacity of sole Unlimited Shareholder of the Company (herein referred to as the "General Partner" or the "Unlimited Shareholder").
 - 9.2 The General Partner may consult the Supervisory Board pursuant to the Article 14 of the Articles.
- 9.3 The General Partner may enter into administration and management agreements with and on behalf of the Company.
- **10. Powers of the General Partner.** The General Partner is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition on the Company's interest and shall be refunded all expenses relative to its quality of general partner of the Company.
- **11. Representation.** The Company will be bound towards third party by the single signature of the General Partner, represented by its legal representatives or any delegate appointed in compliance with the articles of the General Partner, or by the single signature of any person to whom such power shall be delegated by the General Partner.

12. Delegation of powers.

- 12.1 The General Partner may, at any time, appoint an attorney or agent of the Company as required for the affairs and management of the Company, provided that the Limited Shareholder(s) cannot act on behalf of the Company without loosing the benefit of its/their limited liability.
- 12.2 The appointed attorney or agent shall be entrusted with the powers and duties conferred to them by the General Partner.

13. Liabilities.

- 13.1 The Unlimited Shareholder shall be liable with the Company for all losses which cannot be recovered on the Company's assets.
- 13.2 The Limited Shareholder(s) shall refrain from acting on behalf of the Company in any manner or capacity what-soever other than when exercising their rights as Shareholders in general meetings of the Shareholders and shall only be liable for payment to the Company of the par value paid for each Limited Share they hold in the Company.

14. Supervisory Board.

- 14.1 The business of the Company and its financial situation, including more in particular its books and accounts, shall be supervised by a supervisory board of at least three members, elected by the general meeting of Shareholders, for a period not exceeding six years (the "Supervisory Board").
- 14.2 They may be removed at any time and without justification by a resolution of the general meeting of Shareholders. They will remain in function until their successors have been appointed.
- 14.3 In case a member of the Supervisory Board is elected without mention of the term of his mandate, he is deemed to be elected for 6 years from the date of his election.
- 14.4 For the carrying of its supervisory duties, the Supervisory Board shall have the powers of a statutory auditor, as provided for by article 62 of the Law.
- 14.5 The members of the Supervisory Board shall neither participate nor interfere with the management of the Company but may advise the General Partner on such matters as the General Partner may determine.

Chapter IV. - General meeting of shareholders

15. Powers of the general meeting of shareholders.

- 15.1 Any regularly constituted meeting of Shareholders of the Company shall represent the entire body of Shareholders of the Company.
- 15.2 The meeting of Shareholders shall deliberate only on the matters, which are not reserved to the General Partner by the Articles or by the Law.
- **16. Annual general meeting.** The annual general meeting of Shareholders is held in the City of Luxembourg, at a place specified in the notice convening the meeting in Luxembourg, on the last Friday in June at 3 p.m., and for the first time in 2011.
- 17. Other general meeting(s). The other general meetings of Shareholders may be held at a time and a place as specified in the notice of meetings. Unless otherwise provided herein, the convening notice and the general meetings shall be subject to the conditions and delays foreseen by the Law.



18. Convening notice and vote.

- 18.1 The general meeting may be convened by the General Partner or by the Supervisory Board by way of a notice fixing the agenda of the meeting sent by registered letter, mail or fax at least eight days before the meeting.
- 18.2 Unless otherwise provided by the Law or by the Articles, all resolutions by the annual or ordinary general meeting of Shareholders are adopted by simple majority of the Shares present or represented, regardless of the proportion of the capital represented, provided that the consenting vote of the General Partner shall be required for such resolutions to be adopted.
- 18.3 An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles and, where applicable, the text of those which concern the object or the form of the Company. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles or by the Law. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds of the votes cast of the Shareholders present or represented, and subject to the approval of the General Partner. Votes cast shall not include votes attaching to shares in respect of which the shareholder has not taken part in the vote or has abstained or has returned a blank or invalid vote.
- 18.4 However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its Shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the Shareholders (including the General Partner) and in compliance with any other legal requirement.

19. Attendance, Representation.

- 19.1 Any Share, being Unlimited Share or being Limited Share, is carrying one voting right in the general meeting.
- 19.2 All the voting Shares shall vote as one category of shares, except for the amendment to the Articles affecting the rights of the different categories. The issues of new Shares shall not be considered as amendments to these Articles, requiring a vote for each category of Shares.
- 19.3 A Shareholder may act at any general meeting, even the annual general meeting of Shareholders, by appointing another person as his proxy in writing including by letter, fax or email.
- 19.4 The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each Shareholder or the representatives of each Shareholder participating, being able to hear and to be heard by all other participating Shareholders using this technology shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone. After deliberation, votes may also be cast in writing or by fax or telegram or telex or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.
- 19.5 If all the Shareholders are present or represented at a general meeting of Shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior written notice.

Chapter V. - Business year, Distribution of profits.

20. Business year.

- 20.1 The business year of the Company begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year, except for the first business year, which commences on the date of incorporation of the Company and ends on 31 December 2010.
- 20.2 The General Partner draws up the balance sheet and the profit and loss account. The General Partner submits these documents together with a report of the operations of the Company at least one month prior to the annual general meeting of Shareholders to the Supervisory Board who shall make a report containing comments on such documents.

21. Distribution of profits.

- 21.1 The annual net profit determined each year in accordance with the applicable legal provisions and accounting principles shall be allocated as follows:
- 21.1.1 Each year at least five per cent of the net profits has to be allocated to the legal reserve account. This allocation is no longer mandatory if and as long as such legal reserve amounts to at least one tenth of the capital of the Company.
- 21.1.2 After allocation to the legal reserve, the general meeting of Shareholders determines the appropriation and distribution of net profits.
- 21.2 The distribution of dividends shall be proposed by the General Partner and approved by the general meeting of Shareholders.
 - 21.3 The General Partner may resolve to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by the Law.

Chapter VI. - Dissolution, Liquidation.

22. Dissolution, Liquidation.

22.1 The Company may be dissolved by a resolution of the Shareholders voting in the same quorum and majority as for the amendment of the Articles.



- 22.2 In the event of death or dissolution of the General Partner, as well as in the case of its legal incapacity or inability to act, the Company shall not be dissolved and the Supervisory Board may appoint an administrator, who may or may not be a Shareholder, who shall adopt urgent measures and those of ordinary administration until the general meeting is held. The administrator shall, within fifteen days of his appointment, convene the general meeting in accordance with the procedures in the Articles. It shall be liable only for the performance of its mandate.
- 22.3 In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or more liquidators (who may be natural persons or legal entities) appointed by the general meeting of Shareholders who will determine their powers and their compensation.
- 22.4 After payment of all the debts of and charges against the Company and the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the Shareholders in accordance with the distribution provisions provided for in Article 21.1.2.

Chapter VIII. - Applicable law.

23. Applicable law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law.

Subscription

The capital has been subscribed as follows:

	Unlimited	Limited
	Share:	Shares:
Build Management S.A	1	30,999
Build Holding S.à r.l		
TOTAL OF SHARES		

All these shares have been fully paid up, so that the sum of thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

First extraordinary general meeting of shareholders

The above Shareholders representing the totality of shares and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting of Shareholders and have unanimously passed the following resolutions:

- 1. The Company 's address is fixed at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
- 2. The following have been elected as members of the Supervisory Board for a maximum duration of six (6) years, their mandate expiring on occasion of the annual general meeting of Shareholders to be held in 2016:
- 1) Carmen Velaz Moliner Senior Company Administrator born on 9 January 1973 in Zaragoza, Spain, residing professionally at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
- 2) Véronique Cochais-Widmer Director-Corporate Controller born on 11 December 1962 in Courbevoie, France, residing professionally at 112, avenue Kléber, 75116 Paris, France; and
- 3) Robert Konigsberg Company Director born on 25 March 1969 in New Mexico, United States of America, residing professionally at 1001, Pennsylvania Avenue NW, 20004-2505 Washington DC, United States of America.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in Article 26 of the Commercial Companies Act and expressly states that they have been fulfilled.

Expenses

The expenses, remunerations or charges, in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation, are estimated at about three thousand Euro.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing persons, known to the notary, by her surname, Christian name, civil status and residence, the proxyholder of the persons appearing signed together with the notary the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the proxyholder of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le dix-huit août.



Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Actuellement empêché, lequel aura la garde de la présente minute.

ONT COMPARU:

1) Build Management S.A., une société anonyme constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, actuellement en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, et dont les statuts n'ont pas encore été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (l'"Actionnaire Commandité");

Ici représentée par Madame Rachel UHL, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée sous seing privé en date d'août 2010,

et

2) Build Holding S.à. r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, actuellement en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, et dont les statuts n'ont pas encore été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (l'"Actionnaire Commanditaire", ensemble avec l'Actionnaire Commandité étant définis ci-après comme les "Actionnaires"),

Ici représentée par Madame Rachel UHL, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée sous seing privé en date d'août 2010.

Les dites procurations, signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le Notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui auprès de l'administration de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes, représentées comme décrit ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une «Société en Commandite par Actions» de droit luxembourgeois dont ils ont arrêté les statuts comme suit et qu'ils déclarent constituer entre eux:

Statuts

Titre I er . - Dénomination, Siège, Objet, Durée

1. Forme, Dénomination. Il est constitué entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires d'Actions par la suite une société luxembourgeoise sous forme de «Société en Commandite par Actions», régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée de temps à autre (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»), sous la dénomination de "Build Participations SCA" (la «Société»).

2. Siège social.

- 2.1 Le siège social de la Société (le "Siège Social") est établi dans la Ville de Luxembourg.
- 2.2 Le Gérant Commandité (tel que défini ci-après) est autorisé à changer l'adresse de la Société à l'intérieur de la commune du Siège Social statutaire.
- 2.3 Le Siège Social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire de ses Actionnaires délibérant comme en matière de modification des Statuts.
- 2.4 Au cas où le Gérant Commandité estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au Siège Social se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le Siège Social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du Siège Social, restera luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du Siège Social sera prise par le Gérant Commandité
- **3. Objet.** L'objet de la Société est d'effectuer toutes transactions en rapport direct ou indirect avec la prise de participation et d'intérêts, sous quelle que forme que ce soit, dans toutes autres entités, luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que leur administration, leur contrôle, leur développement et leur gestion.

La Société pourra en particulier utiliser ses fonds pour la constitution, la gestion, le développement et la vente de portefeuilles consistant en des titres et brevets de n'importe quelle origine, participer à la création, au développement et au contrôle d'une entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, ou de toute autre manière, n'importe quelle forme de titres ou de brevets, en disposer par vente, transfert, échange ou autrement, faire fructifier ces titres et ces brevets. La Société pourra apporter toute assistance financière (que ce soit sous forme de prêts, d'avances, d'octroi de garanties ou sûretés ou autrement) à des sociétés ou des entreprises dans lesquelles elle a un intérêt ou qui appartiennent au même groupe de société que celui auquel appartient la Société (en ce compris des entités filiales ou associés).

En général, la Société pourra effectuer toutes transactions financières, commerciales, industrielles, mobilières ou immobilières, prendre toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et faire toutes transactions de quelque nature que



ce soit qui est directement ou indirectement en relation avec son objet social ou qui permettent de promouvoir son développement.

La Société pourra emprunter sous toutes formes, y compris par voie d'offres publiques. Elle pourra émettre par le biais de placements publics ou privés, des bonds, des obligations, des instruments de dettes ou toute autre forme de dettes, convertibles ou non, et/ou des titres financiers. Elle pourra donner des garanties et accorder des sûretés en faveur de tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou d'autres sociétés.

La Société pourra enfin nantir, transférer, grever ou créer d'autres sûretés sur tout ou partie de ses biens.

4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée, à compter de ce jour.

Titre II. - Capital, Actions

5. Capital social.

- 5.1 Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000 EUR) représenté par une (1) action de l'Actionnaire Commandité (ci-après l'«Action de Commandité») et trente mille neuf cent quatre-vingt dix-neuf (30.999) actions de l'Actionnaire Commanditaire (ci-après les «Actions de Commanditaire», ensemble avec l'Action de Commandité, définies ci-après comme les «Actions»), chacune d'une valeur nominale d'un euro (1- EUR). Les détenteurs d'Actions sont définis ensemble ci-après comme les «Actionnaires».
- 5.2 Complémentairement au capital social, il pourra être établi un compte prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée sur une action sera versée. Le montant dudit compte prime d'émission sera à la libre disposition des Actionnaires.
 - 5.3 La Société peut racheter ses propres Actions dans les limites fixées par la Loi.

6. Forme des Actions.

- 6.1 Les Actions de Commandité et les Actions de Commanditaire seront émises sous forme nominative. Les Actions sous forme nominative pourront être échangées ou converties en actions au porteur à la demande des détenteurs de ces Actions, conformément aux dispositions de la Loi.
- 6.2 Un registre des actions nominatives sera conservé au siège de la Société, où il sera disponible pour consultation par tout Actionnaire. Ce registre contiendra toutes les informations requises par l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives sera établie par l'inscription faite au dit registre.
- 6.3 Les Actions au porteur seront signées par le Gérant Commandité de la Société. Cette signature pourra être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.
- 6.4 La Société peut considérer la personne dont le nom figurera au registre des Actionnaires comme le propriétaire des Actions.
- 6.5 Au cas où un détenteur d'Actions nominatives ne fournirait pas une adresse à laquelle tous les avis et informations émanant de la Société pourront être envoyés, mention pourra en être faite sur le registre des Actionnaires et l'adresse de ce détenteur d'Actions sera censée être au Siège Social de la Société ou à tout autre adresse mentionnée dans le registre jusqu'à ce que le détenteur concerné fournisse une autre adresse à la Société.
- 6.6 Envers la Société, les Actions sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Action est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.
- 6.7 Les versements à effectuer sur les Actions non entièrement libérées lors de leur souscription pourront se faire aux dates et aux conditions que le Gérant Commandité déterminera de temps à autre. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des Actions qui ne sont pas entièrement libérées.
 - 7. Transfert d'Actions. Tout transfert d'Actions doit être effectué en conformité avec la Loi et notifié à la Société.
- **8. Modification du capital social.** Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décisions de l'assemblée générale des Actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

Titre III. - Gérance et Conseil de Surveillance

9. Gérance.

- 9.1 La Société sera gérée par Build Management S.A., une société anonyme constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, actuellement en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, en sa qualité d'unique Actionnaire Commandité de la Société (définis ci-après comme le «Gérant Commandité» ou bien l'«Actionnaire Commandité»).
 - 9.2 Le Gérant Commandité pourra consulter le Conseil de Surveillance en vertu de l'Article 14 des Statuts.
- 9.3 Le Gérant Commandité pourra également conclure avec ou pour le compte de la Société des contrats d'administration et de gestion.
- 10. Pouvoirs du Gérant Commandité. Le Gérant Commandité dispose des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société et sera indemnisé de toutes dépenses relatives à sa qualité de Gérant Commandité de la Société.



11. Représentation. La Société sera engagée par la signature individuelle du Gérant Commandité, représenté par ses représentants légaux ou par tout mandataire désigné conformément aux statuts du Gérant Commandité ou, par la signature individuelle de toute personne porteuse à qui ce pouvoir aura été conféré par le Gérant Commandité.

12. Délégation de pouvoirs.

- 12.1 Le Gérant Commandité peut, à tout moment, nommer un représentant ou un agent de la Société si les opérations et la gestion de celle-ci le requièrent, étant entendu que le(s) Actionnaire(s) Commanditaire(s) ne pourra(ont) agir pour le compte de la Société sans perdre le bénéfice de sa/leur responsabilité limitée.
 - 12.2 Les agents nommés auront les pouvoirs et devoirs qui leur auront été conférés par le Gérant Commandité.

13. Responsabilités.

- 13.1 Le Gérant Commandité est responsable de toutes dettes et pertes ne pouvant être payées sur les actifs de la Société.
- 13.2 Le(s) Actionnaire(s) Commanditaire(s) s'abstiendra(ont) d'agir au nom et pour le compte de la Société d'une quelconque manière ou qualité autrement qu'en qualité de titulaires de droits d'Actionnaires dans les assemblées générales des Actionnaires et ne seront responsables des dettes de la Société qu'à hauteur de la valeur nominale des Actions de Commanditaire qu'ils détiennent dans la Société.

14. Conseil de Surveillance.

- 14.1 Les opérations de la Société, et sa situation financière, notamment ses livres et comptes, seront supervisées par un conseil de surveillance composé de trois membres au moins, élus par l'assemblée générale des Actionnaires pour une période de six ans maximum (le «Conseil de Surveillance»).
- 14.2 Les membres du Conseil de Surveillance peuvent être révoqués à tout moment et sans justification par décision de l'assemblée des Actionnaires. Ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs aient été nommés.
- 14.3 Dans le cas où un membre du Conseil de Surveillance est élu sans indication de durée, il sera considéré comme étant élu pour une durée de 6 ans à partir de la date de sa nomination.
- 14.4 Pour accomplir ses obligations de contrôle, le Conseil de Surveillance aura les pouvoirs d'un commissaire aux comptes, tel que défini à l'article 62 de la Loi.
- 14.5 Les membres du Conseil de Surveillance ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la Société mais peuvent conseiller le Gérant Commandité sur les points que le Gérant Commandité déterminera.

Titre IV. - Assemblée Générale des Actionnaires.

15. Pouvoirs de l'Assemblée Générale des Actionnaires.

- 15.1 Toute assemblée des Actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les Actionnaires de la Société.
- 15.2 L'assemblée générale des Actionnaires délibérera uniquement sur les points qui ne sont pas de la compétence du Gérant Commandité en vertu des Statuts ou de la Loi.
- **16.** Assemblée Générale annuelle. L'assemblée générale annuelle des Actionnaires se tiendra dans la Ville de Luxembourg en un lieu précisé dans l'avis de convocation et se situant à Luxembourg, le dernier vendredi du mois de juin à 15.00 heures et pour la première fois en 2011.
- 17. Autre(s) Assemblée(s) Générale(s). Les autres assemblées des Actionnaires pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans l'avis de convocation. Sauf disposition contraire des Statuts, les avis de convocation et les assemblées des Actionnaires seront soumis aux conditions et délais prévus par la Loi.

18. Avis de convocation et vote.

- 18.1 Les assemblées générales peuvent être convoquées par le Gérant Commandité ou par le Conseil de Surveillance, par un avis indiquant l'ordre du jour envoyé par lettre recommandée, lettre ou fax au moins huit (8) jours avant la réunion de l'assemblée.
- 18.2 Sauf dans les cas déterminés par la Loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée annuelle ou ordinaire des Actionnaires sont adoptées à la majorité simple des Actions présentes ou représentées, quelles que soit la portion du capital représentée, étant entendu que le vote favorable du Gérant Commandité est requis pour que les résolutions soient adoptées.
- 18.3 Une assemblée générale extraordinaire des Actionnaires convoquée aux fins de modifier les dispositions des Statuts ne pourra valablement délibérer que si la moitié au moins du capital est représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées, et le cas échéant, le texte de celles qui touchent à l'objet ou à la forme de la Société. Si la première de ces conditions n'est pas remplie une nouvelle assemblée peut être convoquée selon les formes statutaires ou légales. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée des Actionnaires délibère valablement quelle que soit la portion du capital représentée. Dans les deux assemblées des Actionnaires, les résolutions pour être valablement adoptées devront réunir les deux tiers au moins des voix exprimées des Actionnaires présents ou représentés, et sous réserve de l'approbation du Gérant



Commandité. Les voix exprimées ne comprennent pas celles attachées aux actions pour lesquelles l'actionnaire n'a pas pris part au vote ou s'est abstenu ou a voté blanc ou nul.

18.4 Néanmoins, le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des Actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des Actionnaires (y compris le Gérant Commandité) et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

19. Présence et Représentation.

- 19.1 Toute Action, Action de Commandité ou Action de Commanditaire, comporte un droit de vote à chaque assemblée d'Actionnaires.
- 19.2 Toutes les Actions voteront comme une seule catégorie d'Actions, sauf pour la modification des Statuts affectant les droits des diverses catégories. Les émissions de nouvelles Actions ne seront point considérées comme des modifications des Statuts, nécessitant un vote pour chaque catégorie d'Actions.
- 19.3 Un Actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale des Actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle des Actionnaires, par une autre personne désignée par écrit, incluant lettre, fax ou courrier électronique.
- 19.4 L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée pour autant que chaque Actionnaire ou les représentants de chaque Actionnaire participant, soit en mesure de prendre activement part à la réunion, c'est à dire notamment d'entendre et d'être entendu, dans un tel cas, par les autres Actionnaires utilisant ce type de technologie, lesquels seront réputés présents à la réunion et seront habilités à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo. Après délibérations, les votes pourront également être exprimés par écrit, par télécopie ou télégramme ou facsimilé, ou par téléphone, dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.
- 19.5 Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée générale des Actionnaires et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Titre V. - Exercice social, Distribution des bénéfices

20. Exercice social.

- 20.1 L'exercice social de la Société commencera le premier jour de janvier et se terminera le dernier jour du mois de décembre de chaque année. Par dérogation, le premier exercice social commencera le jour de la constitution de la Société pour finir le 31 décembre 2010.
- 20.2 Le Gérant Commandité établit le bilan et le compte de profits et pertes. Le Gérant Commandité remet ces documents avec un rapport sur les opérations de la Société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire des Actionnaires, au Conseil de Surveillance qui commentera ces documents dans son rapport.

21. Distribution des bénéfices.

- 21.1 Le bénéfice net de la Société, déterminé chaque année en conformité avec les dispositions légales applicables et les principes de comptabilités, sera réparti comme suit:
- 21.1.1 Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.
- 21.1.2 Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale des Actionnaires décide de la répartition et de la distribution des bénéfices nets.
- 21.2 Les distributions de dividendes seront proposées par le Gérant Commandité et approuvées par l'assemblée générale des Actionnaires.
- 21.3 Le Gérant Commandité peut décider de verser des acomptes sur dividendes conformément aux conditions prescrites par la Loi.

Titre VI. - Dissolution, Liquidation

22. Dissolution, Liquidation.

- 22.1 La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des Actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.
- 22.2 En cas de décès ou de dissolution du Gérant Commandité, tout comme en cas d'incapacité légale ou inaptitude à agir du Gérant Commandité, la Société ne prendra pas fin et le Conseil de Surveillance pourra désigner un administrateur, actionnaire ou non, lequel prendra les mesures urgentes et d'administration ordinaires jusqu'à la tenue de la prochaine assemblée générale. L'administrateur devra, endéans les quinze (15) jours de sa désignation, convoquer l'assemblée générale conformément aux procédures statutaires. Il ne sera tenu responsable que de l'exécution de son mandat.
- 22.3 En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou des entités légales) nommés par les Actionnaires qui vont déterminer leurs pouvoirs et compensations.
- 22.4 Après payement de toutes dettes et charges de et contre la Société et des dépenses de liquidation, le bonus net de liquidation sera payé aux Actionnaires conformément aux règles de distribution prévues à l'article 21.1.2 ci-dessus.

101894



Titre VII. - Loi applicable

23. Loi applicable. Tout ce qui n'est pas régi par les présents Statuts sera réglé conformément à la Loi.

Souscription

Le capital social a été souscrit comme suit:

	Action	Actions
	de Commandité	de Commanditaire
Build Management S.A	1	
Build Holding S.à r.l		30.999
TOTAL DES ACTIONS	1	30.999

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000 EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Première Assemblée Générale extraordinaire des Actionnaires

Les Actionnaires ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social et se considérant dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris, à l'unanimité, les décisions suivantes:

- 1. L'adresse de la Société est fixée au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
- 2. Les personnes suivantes ont été nommées comme membres du Conseil de Surveillance pour une durée maximale de six (6) ans, leur mandat expirant lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires devant se tenir en l'année 2016:
- 1) Carmen Velaz Moliner Senior Company Administrator née le 9 janvier 1973 à Zaragoza, Espagne, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,
- 2) Véronique Cochais-Widmer Director-Corporate Controller née le 11 décembre 1962 à Courbevoie, France, demeurant professionnellement au 112, avenue Kléber, 75116 Paris, France, et
- 3) Robert Konigsberg Company Director né le 25 mars 1969 à New Mexico, Etats-Unis d'Amérique, demeurant professionnellement au 1001, Pennsylvania Avenue NW, 20004-2505 Washington DC, Etats-Unis d'Amérique.

Déclaration

Le notaire soussigné constate que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales ont été observées.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toute nature qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à trois mille Euro.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite à la mandataire des parties comparantes, connue du notaire par ses noms, prénoms, statuts civils et résidences, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire des parties comparantes, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; et à la requête du mandataire des parties comparantes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi

Signé: R. UHL, M. SCHAEFFER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 août 2010. Relation: LAC/2010/36898. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): Conny SCHUMACHER.

Référence de publication: 2010116409/523.

(100132510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2010.

DE2L Industrie S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon Ier.

R.C.S. Luxembourg B 87.637.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010115496/10.

(100130113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2010.



Encore Enterprises S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 82.779.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 23.08.10.

Signature.

Référence de publication: 2010115497/10.

(100130101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2010.

Rothesay, Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 100.900,00.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 102.948.

Meeting of the board of managers dated June [TBD], 2010

Resolutions:

The Board of Managers unanimously adopts the following resolution:

- 1. Transfer of the registered office of the Company to the below address:
- 23, avenue de la Porte-Neuve

L-2227 Luxembourg

Version française

Réunion du conseil de gérance en date du [TBD] juin 2010

Résolutions:

Le Conseil de Gérance décide à l'unanimité la résolution suivante:

- 1. Transfert du siège social de la Société à l'adresse suivante:
- 23, avenue de la Porte-Neuve

L-2227 Luxembourg

Copie certifiée conforme

Pascal HOBLER / Nicholas OGDEN

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2010117304/24.

(100132311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2010.

ICG European Fund 2006 S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 121.235.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 15 juin 2010

Il a été décidé:

- de nommer comme Réviseur d'Entreprise de la société, avec effet immédiat pour les comptes au 31.03.2009 et 31.03.2010 et jusqu'à l'approbation des comptes annuels au 31.03.2010 qui se tiendra en 2010 par l'assemblée générale ordinaire:

Deloitte S.A., RCS Luxembourg B 67895, avec siège social à 560 rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Luxembourg, le 15/06/2010.

ICG EUROPEAN FUND 2006 S.A.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2010115502/17.

(100130141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2010.



Entreprise de Location Jacques Streff, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4501 Differdange, Zone d'Activité Gadderscheier.

R.C.S. Luxembourg B 79.571.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IF EXPERTS COMPTABLES B.P. 1832 L-1018 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010115499/12.

(100130086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2010.

Alpha II VC SICAR S.A., Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 129.533.

Auszug Protokoll Ordentliche Generalversammlung Alpha II VC SICAR S.A.

Die Ordentliche Generalversammlung vom 13. August 2010 der Alpha II VC SICAR S.A. hat folgende Beschlüsse gefasst:

•••

TOP 4 Zur Wiederwahl als Verwaltungsräte stellen sich

Herr Frank Endres (Vorsitzender)

Herr Raoul von Büren (stellv. Vorsitzender)

Frau Ingrid Meixner (Mitglied)

Alle Personen mit Berufsadresse: 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxemburg-Strassen.

Die genannten Personen werden einstimmig von den Aktionären bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2011 in den Verwaltungsrat gewählt.

Die Aktionäre beschließen, bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2011,

Ernst & Young S.A., Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, als Wirtschaftsprüfer wieder zu wählen.

...

Luxemburg, den 24. August 2010.

Für Alpha II VC SICAR S.A.

DZ PRIVATBANK S.A.

Vera Augsdörfer / Thomas Haselhorst

Référence de publication: 2010116177/25.

(100131370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2010.

ITXC IP Holdings, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch. R.C.S. Luxembourg B 100.682.

Extrait de la décision de l'associée unique en date du 19 août 2010

Suite à la démission de Monsieur Harish ABICHANDANI, en date du 19 août 2010, au poste de gérant de la société, l'associé unique décide de nommer Monsieur Sanjay BAWEJA, né le 11/10/1960 à Delhi (Inde) et demeurant au 11/29, Old Rajinder Nagar, New Delhi - 110060, India, au poste de gérant de la société pour une durée illimitée.

La société sera engagée par la signature individuelle de l'un des gérants.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

ITXC IP HOLDINGS

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010115506/17.

(100130452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2010.



Jirehouse Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 137.488.

Extrait du Conseil d'Administration du 15 avril 2010

Le Conseil d'Administration délègue la gestion journalière, avec pouvoir de signature individuel, à M. Michael LEE, administrateur-délégué, né à Taïwan le 26 juillet 1966, domicilié à Lane 333, Hsin Ming Road 3, Taipei, Taïwan. Son mandat expirera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)

Signature

Domiciliataire

Référence de publication: 2010115507/16.

(100130613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2010.

Helma Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7220 Walferdange, 49, route de Diekirch.

R.C.S. Luxembourg B 125.913.

Im Jahre zweitausendzehn, am siebzehnten August.

Vor dem unterzeichnenden Notar Martine SCHAEFFER, mit Amtssitz in Luxemburg.

Sind die Aktionäre der Helma Lux S.A., einer Aktiengesellschaft (société anonyme) gegründet und bestehend nach den Gesetzen des Großherzogtums Luxemburg mit Sitz in L-7220 Walferdange, 49, route de Diekirch, eingetragen im Handelsund Gesellschaftsregister Luxemburg (Registre de Commerce et des Sociétés) unter Nr. RCS B 125.913 (die "Gesellschaft"), gegründet gemäß Urkunde des Notars Joseph Elvinger mit Amtssitz in Luxemburg, am 12. März 2007, veröffentlicht im Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations), Nummer 1065 vom 5. Juni 2007, zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammengetreten.

Die Satzung der übertragenden Gesellschaft wurde bisher noch nicht abgeändert.

Die Versammlung wurde um siebzehn Uhr dreissig eröffnet.

Den Vorsitz führte Herr Joram MOYAL, Avocat à la Cour, mit Anschrift in Luxemburg.

Der Vorsitzende ernannte zum Schriftführer, Frau Sylvie DUPONT, Beamtin, mit Anschrift in Luxemburg.

Die Versammlung bestellte zum Stimmprüfer, Herrn Raymond THILL, "maître en droit", mit Anschrift in Luxemburg.

Der Vorstand der Versammlung war somit gebildet und der Vorsitzende bat den Notar um Beurkundung der nachstehenden Erklärungen:

- (i) Dass die Tagesordnung der Versammlung folgendermaßen lautet:
- 1) Abänderung des Gesellschaftszwecks und entsprechende Neufassung von Artikel 4 der Satzung.
- 2) Abänderung der Bestimmungen über die Vertretung der Gesellschaft und entsprechende Neufassung der Artikel 6-8 der Satzung.
- 3) Abänderung der Bestimmungen über die Hauptversammlung und entsprechende Neufassung der Artikel 11-13 der Satzung.
- II. Dass die Anwesenheitsliste der anwesenden beziehungsweise vertretenen Aktionäre erstellt wurde und die unter Privatschrift erteilten Vollmachten der vertretenen Aktionäre geprüft sind.

Die als richtig bestätigte Anwesenheitsliste und die Vollmachten, letztere von den anwesenden Personen und dem amtierenden Notar "ne varietur" unterzeichnet, bleiben der gegenwärtigen Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben registriert zu werden.

III. Dass aus der vorerwähnten Anwesenheitsliste hervorgeht, dass alle einhundert (100) Aktien vertreten sind.

Die vorliegende außerordentliche Generalversammlung ist also beschlussfähig.

Sodann stellen die in der außerordentlichen Generalversammlung anwesenden respektive vertretenen Aktionäre fest, dass sie ordnungsgemäß und im Voraus über die Tagesordnung in Kenntnis gesetzt wurden und die außerordentliche Generalversammlung demnach rechtsgültig tagt.

Die außerordentliche Generalversammlung erklärt sich alsdann mit der Ausführung der Vorsitzenden einverstanden, schreitet somit zur Tagesordnung und nimmt nach Beratung einstimmig folgende Beschlüsse:



Erster Beschluss

Die außerordentliche Generalversammlung beschließt den Gesellschaftszweck zu ändern und Artikel 4 der Satzung wie folgt neu zu fassen:

" Art. 4. Zweck der Gesellschaft ist die Errichtung und Modernisierung schlüsselfertiger und teilfertiger Bauten aller Art und die Erbringung baunaher Leistungen. Die Bauleistungen und baunahen Leistungen werden in der Regel durch Subunternehmer und die Planung und Bauleitung durch dazu befugte Fachleute erfolgen.

Weiterhin ist die Gesellschaft berechtigt, gewerbsmäßig den Abschluss von Verträgen über Grundstücke, grundstücksgleiche Rechte, gewerbliche Räume oder Wohnräume zu vermitteln oder die Gelegenheit zum Abschluss solcher Verträge nachzuweisen sowie Bauvorhaben in eigenem Namen für eigene oder fremde Rechnung vorzubereiten oder durchzuführen und dazu Vermögenswerte von Erwerbern, Mietern, Pächtern oder sonstigen Nutzungsberechtigten oder von Bewerbern um Erwerbs-oder Nutzungsrechte zu verwenden.

Sie ist ferner berechtigt, Grundstücke jeglicher Art zu erwerben, zu erschließen, aufzubereiten, aufzuteilen, zu bebauen und zu veräußern; das gleiche gilt für grundstücksgleiche Rechte aller Art.

Die Gesellschaft ist berechtigt, andere Unternehmen, die dem Gesellschaftszweck dienen, zu errichten, zu erwerben oder sich an solchen Unternehmen zu beteiligen.

Die Gesellschaft wird generell alle zur Wahrung ihrer Rechte und ihres Gesellschaftszweckes gebotenen finanziellen, kommerziellen und technischen Handlungen vornehmen."

Zweiter Beschluss

Die außerordentliche Generalversammlung beschließt ferner die Rechte des Verwaltungsrats neu zu fassen und Artikel 6, 7 und 8 der Satzung wie folgt neu zu fassen:

Art. 6. Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat von mindestens drei Mitgliedern verwaltet, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen.

Hat die Gesellschaft nur einen Aktionär kann der Verwaltungsrat, in Übereinstimmung mit dem Gesetz vom 25. August 2006, aus nur einem Mitglied bestehen, welcher nicht Aktionär zu sein braucht.

Die Verwaltungsratsmitglieder werden von den Aktionären während der jährlichen Generalversammlung für eine Amtszeit, die sechs Jahre nicht überschreiten darf, gewählt; die Wiederwahl ist zulässig. Sie können beliebig abberufen werden.

Scheidet ein Verwaltungsratsmitglied vor Ablauf seiner Amtszeit aus, so können die verbleibenden Mitglieder des Verwaltungsrates einen vorläufigen Nachfolger bestellen. Die nächstfolgende Hauptversammlung nimmt die endgültige Wahl vor.

Der Verwaltungsrat wählt unter seinen Mitgliedern einen Vorsitzenden.

Art. 7. Die Sitzungen des Verwaltungsrats werden von dem Vorsitzenden oder auf Antrag von zwei Verwaltungsratsmitgliedern, an dem Ort und zu der Zeit, die in der Einberufung festgesetzt werden, einberufen.

Jedes Mitglied des Verwaltungsrats kann sich an jeder Sitzung des Verwaltungsrats vertreten lassen, indem er einem anderen Mitglied schriftlich, fernschriftlich, durch Telekopie oder telegraphisch Vollmacht erteilt.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrzahl seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist. Die Beschlüsse des Verwaltungsrats werden mit Stimmenmehrheit der anwesenden oder vertretenen Verwaltungsratsmitglieder gefasst.

Jedes Verwaltungsratsmitglied kann an einer Sitzung des Verwaltungsrates auch im Wege einer telefonischen Konferenzschaltung oder durch ähnliche Kommunikationsmittel, welche ermöglichen, dass die entsprechend teilnehmenden Personen identifiziert werden können, sowie dass sämtliche Teilnehmer an der Sitzung durchgehend einander hören und miteinander sprechen können, teilnehmen. Die Teilnahme an einer Sitzung auf einem dieser Wege gilt als der persönlichen Teilnahme an dieser Sitzung gleichwertig.

Ein schriftlich gefasster Beschluss, der von allen Verwaltungsratsmitgliedern genehmigt und unterschrieben ist, ist genauso rechtswirksam wie ein anlässlich einer Verwaltungsratssitzung gefasster Beschluss.

Art. 8. Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse, alle Verwaltungs-und Verfügungshandlungen vorzunehmen, welche zur Verwirklichung des Gesellschaftszwecks notwendig sind oder diesen fördern. Alles, was nicht durch das Gesetz oder die gegenwärtigen Satzungen der Hauptversammlung vorbehalten ist, fällt in den Zuständigkeitsbereich des Verwaltungsrats.

Der Verwaltungsrat kann seine Befugnisse hinsichtlich der täglichen Geschäftsführung sowie die diesbezügliche Vertretung der Gesellschaft nach vorheriger Ermächtigung der Generalversammlung an ein oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder, an einen Rat (dessen Mitglieder nicht Verwaltungsratsmitglieder zu sein brauchen) oder an eine Einzelperson, welche nicht Verwaltungsratsmitglied zu sein braucht, übertragen; dessen Befugnisse werden vom Verwaltungsrat festgesetzt.

Der Verwaltungsrat kann auch Spezialvollmachten an Dritte, die nicht Mitglied des Verwaltungsrates zu sein brauchen, geben. Er kann Spezialbevollmächtigte sowie Angestellte ernennen und widerrufen, sowie ihre Vergütungen festsetzen.



Die Gesellschaft wird nach außen entweder durch die gemeinsame Unterschrift zweier Verwaltungsratsmitglieder oder durch die Einzelunterschrift eines im Rahmen der ihm erteilten Vollmachten handelnden Delegierten des Verwaltungsrats (geschäftsführender Direktor), verpflichtet. Sollte unter Anwendung und gemäß Artikel 51 des Gesetzes vom 25. August 2006 der Verwaltungsrat aus nur einem Mitglied bestehen, so wird die Gesellschaft nach außen durch die alleinige Unterschrift des alleinigen Verwaltungsratsmitgliedes verpflichtet.

Unter Beachtung der diesbezüglichen gesetzlichen Vorschriften kann der Verwaltungsrat Vorschussdividenden auszahlen."

Dritter Beschluss

Die außerordentliche Generalversammlung beschließt schließlich die Bestimmungen betreffend der Hauptversammlung neu zu regeln und Artikel 11, 12 und 13 der Satzung wie folgt neu zu fassen:

" Art. 11. Die jährliche Hauptversammlung findet am Geschäftssitz oder an einem anderen, in der Einberufung angegebenen Ort, am zweiten Freitag des Monats Juni um 15 Uhr statt.

Sofern dieser Tag ein gesetzlicher Feiertag ist, findet die Hauptversammlung am ersten darauf folgenden Werktag statt. Die jährliche Generalversammlung kann im Ausland abgehalten werden, wenn der Verwaltungsrat nach eigenem Ermessen feststellt, dass außergewöhnliche Umstände dies erfordern.

Die übrigen Versammlungen können zu der Zeit und an dem Ort abgehalten werden, wie es in den Einberufungen zu der jeweiligen Versammlung angegeben ist.

Die Einberufungen und Abhaltung jeder Hauptversammlung unterliegen den gesetzlichen Bestimmungen, soweit die vorliegenden Statuten nichts Gegenteiliges anordnen.

Art. 12. Jede Aktie gibt Anrecht auf eine Stimme, sofern das Gesetz und die vorliegenden Statuten nichts anderes vorsehen.

Die Hauptversammlung repräsentiert die Gesamtheit der Aktionäre. Sie hat die weitesten Befugnisse, um über alle Angelegenheiten der Gesellschaft zu befinden.

Beschlüsse werden vorbehaltlich anderweitiger gesetzlicher Bestimmungen mit einfacher Mehrheit der gültig abgegebenen Stimmen der auf dieser Versammlung anwesenden und ordnungsgemäß vertretenen Aktionäre gefasst.

Die Aktionäre können sich auf der Hauptversammlung vertreten lassen. Die Aktionäre können auch im Wege einer telefonischen Konferenzschaltung oder durch ähnliche Kommunikationsmittel, welche ermöglichen, dass die entsprechend teilnehmenden Personen identifiziert werden können, sowie dass sämtliche Teilnehmer an der Sitzung durchgehend einander hören und miteinander sprechen können, teilnehmen. Die Aktionäre, die auf diesem Wege an der Hauptversammlung teilnehmen, gelten als anwesend im Sinne der vorstehenden Bestimmungen.

Sofern sämtliche Aktionäre der Gesellschaft anwesend oder vertreten sind und sich selbst als ordnungsgemäß einberufen und über die Tagesordnung in Kenntnis gesetzt erachten, kann die Hauptversammlung ohne schriftliche Einladung stattfinden.

Art. 13. Vom Nettogewinn sind fünf Prozent (5%) für die Bildung einer gesetzlichen Rücklage zu verwenden. Diese Verpflichtung ist wieder aufgehoben, wenn und solange die gesetzliche Rücklage zehn Prozent (10%) des im Artikel 5 festgesetzten gezeichneten Aktienkapitals, so wie es gegebenenfalls angehoben oder herabgesetzt wurde, erreicht hat.

Die Generalversammlung wird, auf Empfehlung des Verwaltungsrats, über die Verwendung des Nettogewinns beschließen.

Unter Beachtung der diesbezüglichen gesetzlichen Vorschriften können Vorschussdividenden ausgezahlt werden."

Da die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Versammlung um fünfzehn Uhr dreissig für geschlossen.

WORÜBER URKUNDE Geschehen und aufgenommen am Datum wie eingangs erwähnt zu Luxemburg.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die anwesenden Personen, dem Notar nach Name, Stand und Adresse bekannt, haben diese mit Uns Notar vorliegende Urkunde unterschrieben.

Signé: J. Moyal, S. Dupont, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 20 août 2010. Relation: LAC/2010/36948. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.

Le Receveur ff. (signé): Conny Schumacher.

POUR COPIE CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 août 2010.

Référence de publication: 2010115852/146.

(100131554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2010.



Lowainvest S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 75, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 136.066.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010115509/10.

(100130114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2010.

M.M. Warburg-LuxInvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 2, place Dargent. R.C.S. Luxembourg B 29.905.

Auszug aus dem Protokoll der außerordentlichen Generalversammlung vom 08. Juli 2010

Am 08. Juli 2010 um 10:30 Uhr kamen am Gesellschaftssitz die Aktionäre obiger Gesellschaft zusammen.

Nach Feststellung der Rechtsgültigkeit, wird folgender Beschluss einstimmig gefasst:

Herr Hans-Jürgen Schäfer (Berufsadresse: Ferdinandstr. 65-67, D-20095 Hamburg) wird mit sofortiger Wirkung als Mitglied des Verwaltungsrates der Gesellschaft ernannt. Das Mandat endet wie das der übrigen Mitglieder mit Ablauf der im Jahre 2011 stattfindenden ordentlichen Generalversammlung.

Luxemburg, den 23.08.2010.

M.M. Warburg-LuxInvest S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2010115510/16.

(100130447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2010.

M-Tech s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4760 Pétange, 20, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 154.043.

Cession de parts

Il résulte d'une cession de parts intervenue en date du 20 août 2010 que Monsieur Denis MEYER cède 76 parts sociales qu'il détient dans la société à Madame Christelle VERSICHELE, qui les accepte.

Après cette cession, la répartition des parts au sein de la société est la suivante:

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme et sincère

Signature

Référence de publication: 2010115511/17.

(100130057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2010.

Algos, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 257, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 111.472.

Les comptes annuels au 31 janvier 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg S.A.

Signature

Référence de publication: 2010115539/11.

(100130845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2010.



Swiss Re Funds (Lux) I, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6C, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 134.254.

Extrait des décisions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 16 août 2010

Par résolutions prises en date du 16 août 2010, l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société a décidé délire Monsieur Mark Pasquale Eliseo, résidant au 55 East 52 nd Street - 44 th Floor, New York, NY 10055, USA avec effet immédiat en tant qu'Administrateur de la Société jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui statuera sur l'année fiscale se terminant le 31 octobre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2010.

Pour Swiss Re Funds (Lux) I

Au nom et pour le compte de JPMorgan Bank Luxembourg S.A

Stefan Weyand

En tant qu'Agent domiciliataire

Référence de publication: 2010115521/18.

(100130532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2010.

Marienberg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 15, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 91.795.

Le bilan et annexes au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010115512/10.

(100130098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2010.

SAP Luxembourg Succursale de NV SAP Belgium SA, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 58.803.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société du 22 décembre 2004 que l'assemblée générale a décidé de modifier la dénomination de la société en "SAP Belgium - Systems Applications and Products", en abrégé "SAP Belgium".

Il résulte par ailleurs qu'en vertu du remplacement du Registre de Commerce de Bruxelles par la Banque-carrefour des Entreprises de Belgique, le numéro d'immatriculation de "SAP Belgium - Systems Applications and Products" est dorénavant: 0441.797.980.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010115514/16.

(100130255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2010.

O'Donnell Invest S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 75, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 136.067.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010115515/10.

(100130115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2010.



Direct Marketing Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue. R.C.S. Luxembourg B 60.568.

EXTRAIT

La soussignée atteste par la présente que suivant la (les) décision(s) de l'Assemblée Générale Extra-ordinaire du 31 mai 2010 à 10.00 h

a été nommé commissaire aux comptes CRT REGISTER INTERNATIONAL SA, RCS No. B105875, ayant son siège social 60 Grand-Rue, Niveau 2, L-1660 Luxembourg, Luxembourg,

à effet du 1 ^{er} juin 2010 et jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2015 en remplacement de ALFA FINANCIAL CONTROL SERVICES Sàrl.

Le 24 août 2010.

DIRECT MARKETING SERVICES SA

J. H. VAN LEUVENHEIM

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2010115791/18.

(100131217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2010.

Pan African Investment Holdings, Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 22.237.

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 24 juin 2010 a 15.00 heures à Luxembourg

L'Assemblée renouvelle, pour une période d'un an le mandat du Commissaire aux Comptes, son mandat prenant fin à l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en 2011.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010115517/13.

(100130529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2010.

Parbat Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 41.084.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010115518/10.

(100130079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2010.

Realm Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 108.092.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 23.08.10.

Signature.

Référence de publication: 2010115520/10.

(100130103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2010.



Winch Energy Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 136.777.

Extrait des résolutions de l'associé unique prises le 29 juillet 2010

Le 29 juillet 2010, l'Associé Unique de WINCH ENERGY HOLDINGS S.à.r.l. ("la Société"), a pris les résolutions suivantes:

- de nommer Mr Douglas Wardle, né le 18 décembre 1960 à Wigan, Irlande et demeurant au Stoketon House, Windmill Hill, East Sussex, BN27 4RS Royaume-Uni, en tant que Gérant de la Société avec effet au 29 juillet 2010 et pour une durée illimitée;

Il est porté à la connaissance des tiers que le Conseil de Gérance se compose désormais comme suit:

- Luxembourg Corporation Company S. A., Gérant;
- Mr Nicholas Wrigley, Gérant;
- Mr Douglas Wardle, Gérant;

Luxembourg, le 23 aout 2010.

Luxembourg Corporation Company SA
Signatures
Gérant

Référence de publication: 2010115675/21.

(100130804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2010.

Sapeco International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 45.451.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010115523/10.

(100130073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2010.

Solum Parc Rischard S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 273, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 132.913.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Annuelle tenue au Siège Social en date du 2 décembre 2009

Reconduction des mandats des administrateurs A, B et C à savoir Monsieur Nikolaas COENEGRACHTS administrateur A, né le 2/07/1975 à Turnhout (Belgique) et demeurant au 16, avenue de la liberté, L-1930 Luxembourg, NC MANAGEMENT S.à.r.l. administrateur A ayant son siège social au 273, Route de Longwy, L-1941 Luxembourg, Monsieur Antony MEIJER administrateur B, né le le 30 septembre 1970 à Gravenhage (Pays-Bas) et demeurant au 8, Hazelaan, NL-2243 EJ Wassenaar, Pays-Bas, Monsieur Jean-Denis RISCHARD administrateur C, né le 5 mars 1951 à Luxembourg et demeurant au 67, rue des 7 Arpents, L-1139 Luxembourg jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle de 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme SOLUM PARC RISCHARD S.A. Signature Un mandataire

Référence de publication: 2010115524/19.

(100130454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2010.



TaxiRent S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1320 Luxembourg, 54, rue de Cessange.

R.C.S. Luxembourg B 39.098.

Extrait de l'Assemblée Générale des Actionnaires du Vendredi 4 juin 2010

L'Assemblée constate que les mandats conférés aux administrateurs et au commissaire aux comptes par l'Assemblée Générale Ordinaire du 04 juin 2004 viennent à échéance aujourd'hui 04 juin 2010.

L'Assemblée Générale décide de renouveler les mandats suivants:

- Irène Rasquin, Administrateur-délégué demeurant rue des Prés n° 22 à L-4880 Lamadelaine pour un mandat de 6 ans qui viendra à échéance à l'assemblée de 2016,
 - Nicole Diderrich, Administrateur, pour un mandat de 6 ans qui viendra à échéance à rassemblée de 2016,
 - Guy Decker, Administrateur, pour un mandat de 6 ans qui viendra à échéance à l'assemblée de 2016,
 - Marcel Ernzer, Administrateur, pour un mandat de 6 ans qui viendra à échéance à l'assemblée de 2016,
- Monsieur Philippe Guillaume, commissaire aux comptes, pour un mandat de 6 ans qui viendra à échéance à l'assemblée de 2016,

L'Assemblée décide à l'unanimité de donner signature individuelle à Monsieur Marcel Ernzer.

L'adresse professionnelle de M. Decker, de M. Ernzer, de Mme Diderrich et de M. Guillaume est:

L-1320 Luxembourg, 54, Rue de Cessange

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société TaxiRent S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010117313/25.

(100132287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2010.

Valianna S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 85.192.

Résolution unique prise lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement le 06 août 2010

L'Assemblée Générale accepte la démission de la société Fiduciaire F. Winandy & Associés S.A. de sa fonction de Commissaire aux comptes avec effet immédiat.

L'Assemblée Générale décide de nommer la société EUROTIME S.A., ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, en remplacement du Commissaire sortant. L'Assemblée Générale décide de lui donner pouvoir afin d'émettre son rapport à partir de l'exercice clôturé au 31 décembre 2009. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire qui se tiendra en 2016.

Luxembourg, le 06 août 2010.

Certifié sincère et conforme

Pour VALIANNA S.A.

C. BLONDEAU / R. THILLENS

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010115526/19.

(100130112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2010.

Vita Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1351 Luxembourg, 13, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 96.057.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010115527/10.

(100130074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2010.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck